



Les cahiers de
PROSPECTIVE
Jeunesse

Bureau de dépôt - 1050 BRUXELLES 5

Cahiers - Volume 4 - n° 2 - 2^{ème} trimestre 99

**Conduire ou fumer :
Marley, le nouveau Bob?**

**Dossier :
"Economie souterraine
ou économie des
exclus ?"**

**Précarité, débrouille, survie ...
compétences et créativité
à la marge ou intégration par la
bande ?**

**Business et socialisation :
l'intégration souterraine**

**Toxicomanes ou prostitués :
quand deux identités s'affrontent**

**Accès aux ressources, à la
reconnaissance, au travail, aux
services...: des chemins
de traverses**

**Santé et estime de soi :
quand nécessité fait loi**

De la fonction sociale du deal

Aborder la question de l'économie souterraine implique le détour obligé d'interroger certaines idées directrices de nos sociétés occidentales.

L'idéologie dominante du néolibéralisme, voire ultralibéralisme, se fonde sur deux piliers : la compétitivité, "que le meilleur gagne !... et peu importent les conséquences pour le perdant" et le consumérisme, "c'est en consommant que chacun est amené à se réaliser, à réussir". Ainsi, dans la publicité, ce sont les modèles qui sont mis en avant plutôt que les qualités intrinsèques du produit proposé.

La promotion de ces valeurs de compétition et de consommation induit l'idée que tout (ou presque) est possible, est permis. Or dans les faits, le plus souvent, il n'en est rien.

Pour beaucoup de jeunes, a fortiori lorsqu'ils habitent dans des quartiers défavorisés, la réalité se décline plutôt en terme d'exclusion sociale : il n'y a pas de place, pas d'avenir, ... pas de possibilité d'ascension sociale dans la vie socio-économique ordinaire.

Comment atteindre les critères de réussite induits par les valeurs dominantes, être reconnu, être parmi les meilleurs lorsque, entre autres, on vit au quotidien l'échec scolaire et qu'il y a peu de possibilités d'accéder à un emploi valorisant et valorisé ? Comment "prendre sa place" ?

En l'absence d'une réussite socioprofessionnelle effective, les signes extérieurs de réussite seront privilégiés car, indicateurs d'accès aux biens de consommation, ces "(in)signes" sont fortement valorisés au niveau social.

Et la boucle est bouclée, car comment avoir accès à ces biens de consommation sans emploi stable, avec des revenus faibles et improbables, voire inexistants ?

Comment combler ce vide entre les modèles proposés et l'accessibilité à ces modèles lorsque le "droit chemin" est impraticable ?

A défaut d'autres possibilités, ces jeunes sont conduits à se "débrouiller" autrement, pour avoir accès à la consommation, mais le plus souvent hors de la sphère légale : petits délits, cambriolages, vols, deals de marchandises "tombées des camions" ou de drogues...

Ce "business" peut devenir la "voie principale" pour ceux qui, même quand ils travaillent "légalement", veulent être un peu à l'aise (acheter des vêtements à la mode, sortir en boîte, disposer d'une voiture, ...) et même aider leur famille.

Outre la possibilité de rencontrer ses désirs de consommation, cette activité permet à la personne d'acquérir une autre image sociale, un autre statut... en "prenant sa destinée en main", même par des chemins de traverses, elle peut rencontrer les valeurs dominantes de nos sociétés occidentales, elle est dans la logique de la "libre entreprise", du culte de la performance, du "gagnant".

D'un autre côté, une autre forme d'économie parallèle se développe de plus en plus et ce, dans des circuits non stigmatisés comme déviants. Cette autre forme d'économie marginale se concrétise, entre autres, dans les réseaux d'échanges de savoirs ou de services, le troc, le bénévolat, ... Ces initiatives sont labellisées alternatives ou de réaction contre la logique de consommation dominante ou encore se définissent comme mouvements de citoyens prônant d'autres valeurs.

Elles mettent en avant la solidarité, le non gaspillage, la création de liens sociaux et dépassent la plupart du temps des objectifs de "simple" survie. Plus socialement acceptables, et acceptées, elles permettent bien sûr l'accès à d'autres biens et ressources, une autre circulation des richesses, elles participent aussi à l'augmentation de l'estime de soi et à la socialisation.

Ces différentes logiques économiques permettent à des personnes de se situer dans une perspective d'intégration, d'acquérir un statut et une reconnaissance sociale. En effet, le contexte socio-économique actuel ne donnant pas à un nombre croissant d'individus la possibilité de s'intégrer "normalement", ces derniers tentent néanmoins d'y parvenir par des moyens détournés a-légaux ou illégaux, des formes substitutives soit parallèles soit souterraines.

Ce Cahier vous propose un voyage au travers de diverses approches et expériences et vous invite à la réflexion ainsi qu'au débat contradictoire autour de cette thématique alliant réalités et questionnement éthique.

Henri Patrick Ceusters





Dimitri NOTTE¹

La prévention qui se veut efficace a besoin, pour s'épanouir, d'un terrain sain et fiable. Mais un environnement répressif, par nature hostile à son développement, peut très rapidement en faner les bienfaits. Les plus belles roses, dit-on, fleurissent sur le plus infâme des fumiers. Espérons qu'en ce qui concerne la prévention routière, les effets pervers de la nouvelle loi réprimant la conduite sous influence de substances illicites mettront en lumière les contresens d'une politique en réalité répressive. Pour que toujours moins de night clubbers enthousiastes, fauchés dans la fleur de l'âge, ne consomment les pissenlits par la racine.

Mots-clés

- prévention routière
- repénalisation
- ambiguïté
- serrure
- discrimination
- drogues légales-illégales

Fin avril 1998 était signée par le collège des procureurs généraux la "Directive commune relative à la politique des poursuites commune en matière de détention et de vente au détail de drogues illicites". Cette directive, la mise en application des conclusions du groupe de travail parlementaire chargé d'étudier la problématique de la drogue, était, on s'en doute, le résultat d'un âpre marchandage politique et idéologique qui avait déjà empoisonné les discussions du dit groupe de travail. Pourtant, la seule tenue d'un débat sur le sujet avait fait naître beaucoup d'espoir dans la perspective d'un changement de politique en matière de stupéfiants. Non seulement les espoirs furent déçus, mais l'ambiguïté manifeste (mais malgré tout peu ou pas assez soulignée par les médias) de la directive commune ajouta à la confusion qui entourait la politique des poursuites en matière de "drogues". Concrètement,² cette directive ne fit qu'entériner et officialiser les pratiques depuis longtemps établies du parquet, en formalisant les critères d'une scandaleuse discrimination du traitement des "délinquants-drogués"³. Cependant, le simple fait qu'un débat contradictoire ait eu lieu à ce sujet, où (presque) toutes les opinions furent entendues, et que, bon gré mal gré, on ait dû commencer à reconnaître que, spécialement quand il s'agit de cannabis, la consommation n'est "pas si grave que ça", constituait une avancée en la matière toute symbolique, certes modeste mais bien réelle. Mais cette "nouvelle politique", cause d'une certaine confusion chez les consommateurs, est à remettre dans la perspective d'un changement de stratégie face à "la drogue", un abandon (formel) du tout répressif pour une politique dite de "normalisation" et de gestion des risques.

Hélas, une attitude aussi (virtuellement) progressiste, orientée vers une prévention raisonnée ne peut sainement se développer dans un contexte (réellement) prohibitionniste. Pour preuve, un des derniers avatars de la pénalisation des consommateurs de substances illicites, les nouvelles dispositions du code de la route en matière de stupéfiants, exemple de retour, par la bande, d'une politique de répression discriminatoire.

La sécurité routière est un de ces sujets de discussion qui engendrent beaucoup moins de polémiques qu'il ne faudrait. Sous des apparences très neutres (la régulation du trafic automobile) et des intentions fort louables (la double réduction du nombre d'accidents et de leur gravité), profitant de l'absence de recul et de sérénité (si on n'est pas pour un renforcement de la sévérité, c'est qu'on est forcément partisan de plus d'accidents), les nouvelles dispositions peuvent dissimuler des effets douteux, voire liberticides.

Dans un premier temps, nous nous proposons d'examiner la procédure découlant de la nouvelle loi votée le 16 mars 1999 (et publiée au Moniteur, avec une rare célérité, le 30 mars 1999), à la suite de quoi nous passerons à une critique, étape par étape, du nouvel appareil répressif et nous terminerons par une critique raisonnée de ce nouveau système de pénalisation.

1. Licencié en criminologie.

2. Nous ne voulons pas rouvrir le débat à ce sujet, qui a fait déjà l'objet d'articles, entre autres dans ces colonnes, mais nous conseillons, pour une analyse à la fois complète et synthétique, l'article de Christine Guilain, Journal des procès, n° 352, pp. 11-14.

3. Comme on l'imaginait aisément, il valait mieux auparavant être un économiste de Lasne d'âge mûr plutôt qu'un jeune chômeur schaarbeekois.



4. XTC
5. Designers amphétamines
6. Métabolite de la cocaïne
7. Les métabolites sont les "traces" des substances suite à leur métabolisation dans le foie.
8. A moins que vous continuiez à montrer des signes extérieurs d'influence, auquel cas on vous interdira de reprendre le volant de la même façon qu'en cas d'ivresse sans intoxication alcoolique (sous la barre des 0,5).
9. En premier lieu, puisque vous présentez les signes extérieurs d'une consommation et que le test immuno-essai est positif, on appliquera les mesures préventives habituelles, à savoir une interdiction temporaire de conduire valable pendant 12 heures.
10. Projet de loi, p 8
11. Ibid., p 4
12. Repris en annexe du projet de loi, p 68

Imaginons un contrôle des forces de l'ordre un soir de week end. Vous êtes dans la file des véhicules qui seront contrôlés. Premier cas de figure, vous êtes passager de la voiture. Tout ce que vous espérez c'est que cela va vite se passer car vous n'aspirez qu'à rentrer hélas seul(e) chez vous (et bien passons). Deuxième cas de figure, plus passionnant, vous êtes le conducteur (la conductrice), c'est là que cela devient intéressant. Vous vous attendez à passer le désormais classique alcootest et, oh surprise, ce n'est pas votre taux d'alcoolémie qui intéresse le gendarme. Le représentant de la force publique commence par vous inspecter visuellement à la recherche d'indices de consommation de substances illégales (ce que la nouvelle loi dénomme, en son article 9,§2, 1°, une "constatation, au moyen d'une batterie de tests standardisés, de signes extérieurs de présomption d'influence d'une des substances", en d'autres termes, l'agent essaye de deviner si vous avez l'air défoncé). Imaginons que, suite à ces tests sur lesquels nous reviendrons, l'agent soupçonne bel et bien que vous soyez high grâce à une des substances reprises dans la loi (art 3, 1°, THC, amphétamines, MDMA⁴, MDEA/MBDB⁵, morphine, cocaïne ou benzoylecgonine⁶). Dans ce cas, il vous proposera (aimablement, espérons-le) de participer à un test d'urine (le petit pot que tous ceux qui ont eu maille à partir avec le système pénal pour une affaire de stupéfiants connaissent bien) qui permettra d'établir la présence de métabolites des substances interdites⁷. Si ce test est négatif, vous êtes tiré(e) d'affaire et vous pourrez reprendre votre route⁸. Si par contre le test est positif, la situation se complique⁹. On procédera, sous contrôle d'un médecin, à un prélèvement sanguin qui déterminera, via une analyse en laboratoire, la présence avérée des substances visées dans votre organisme. Si l'analyse en question prouve que vous étiez sous influence, vous serez non seulement invité(e) à en payer les frais mais vous encourrez de plus (et principalement d'ailleurs) les peines prévues par la loi, à savoir un emprisonnement de 15 jours à 6 mois et/ou une amende de 200 à 2000 francs (peines portées à 1 mois-2 ans et/ou 400-5000 francs si vous commettez une nouvelle infraction de ce type endéans les trois ans).

Cette procédure s'applique aux situations typiques rencontrées par les forces de l'ordre. Il est bon de savoir que test et analyse peuvent être de la même façon imposés dans d'autres circonstances, par exemple si vous circulez à cheval (ou sur un poney, voire même sur une autruche de monte apprivoisée) sous influence (mais gageons que les efforts de contrôle se concentreront sur les conducteurs de véhicules à moteur et laisseront à leurs affaires les "drogués" hippophiles).

Passons maintenant à un commentaire pas à pas de cette procédure

1) Tout d'abord à propos du lieu de contrôle qui ne sera pas choisi innocemment. On concentrera bien sûr les efforts de détection aux alentours des lieux de passage pour les adeptes du "tourisme de drogue" et dans les environs des établissements de sortie, cas de figure caractérisés par un haut degré d'usage récréatif de drogues¹⁰. On retrouve, dans ce genre d'endroits, une forte concentration de jeunes qui, comme l'indique une étude menée pour l'avant projet, sont les plus susceptibles de consommer des substances illégales, par opposition aux plus âgés, consommateurs eux de drogues légales (médicaments)¹¹. Cette attention particulière pour les jeunes a été confirmée par le Lt Colonel De Winter, chargé du programme "drogue" de la gendarmerie qui, lors d'interviews télévisées à l'occasion du vote de la loi, déclarait que les inspections se concentreraient sur "les jeunes... enfin aussi les moins jeunes, enfin surtout les jeunes". La pratique nous indiquera si les efforts se sont à ce point concentrés sur les consommateurs illicites qu'on en aura négligé les lieux fréquentés par les plus vieux, "simples" consommateurs d'alcool et de médicaments.

2) L'inspection visuelle du jeune (puisque ce sont eux qui sont visés) comporte plusieurs éléments¹² basés sur l'observation et l'état général de la personne. Il s'agit d'un tableau à deux entrées, la première concernant l'élément d'observation (signes extérieurs : état des pupilles, salivation, sueur, mains moites,... - comportement : agressivité, apathie, euphorie,... - autres : odeur du produit, manque d'hygiène), la seconde concernant la substance considérée (héroïne, LSD, cocaïne, amphétamines, XTC, cannabis). Comme on le remarquera assez facilement, la grande variété de critères permet à l'agent verbalisant de procéder au test dans n'importe quelles circonstances. Il aurait été plus direct et moins hypocrite de laisser en la matière une libre appréciation au gendarme quant à l'opportunité d'un éventuel test d'urine (puisque le but est de prouver la

consommation). Le Lt Colonel De Winter, lors des mêmes entretiens qu'auparavant mentionnés, déclarait à ce sujet que le gendarme pouvait soupçonner une consommation quelconque si l'individu présentait par exemple des signes de nervosité, une sudation abondante et une déficience salivaire,^{1 3} caractéristiques présentes chez toute personne qui n'apprécie que moyennement la présence d'un képi dans les environs.

3) Le test d'urine imposé par la loi (à défaut d'autres méthodes "fiables" telles que le Drug Wipe Test que l'on frotte sur la peau, ou le prélèvement salivaire) présente plusieurs problèmes. Tout d'abord, nombre de substances qui ne sont pas visées par la loi font réagir le test. On ne citera pour mémoire que la codéine, dérivé opiacé, présente dans une grande variété d'analgésiques (en vente libre) et de nombreux sirops antitussifs (pour la toux sèche) dont la consommation n'est non seulement pas interdite mais même pas réglementée. Ensuite, une série de personnes souffrant d'affections diverses peuvent suivre un traitement à base d'une des substances incriminées (morphine pour cancéreux, amphétamines pour hyper actifs avec déficit de l'attention, THC synthétique pour les malades du SIDA,...). Enfin, le choix d'une valeur limite qui assure de la simple présence du produit dans l'organisme plutôt que d'un degré d'intoxication rend positive une personne ayant consommé la substance certes mais n'étant plus sous l'influence de celle-ci (et donc ne présentant plus de danger pour les autres usagers de la route). "Les inconvénients (du test d'urine) résidant dans le fait que, pour certaines drogues, il y a élimination de métabolites inactifs, et ceci encore très longtemps après la fin de l'effet"⁴. On prendra pour exemple le seuil de THCCOOH (métabolite inactif du cannabis) de 50ng/ml dont le dépistage peut avoir lieu jusqu'à 68 heures après la consommation d'un joint à 3.55% de THC^{1 5}.

4) L'analyse sanguine, plus précise, pose moins de problèmes pour les personnes que la consommation de substances licites mais réactives au test aura pu indiquer comme contrevenantes à la loi. Cependant, toujours dans l'optique déclarée d'une sécurisation plus poussée du trafic automobile, l'utilisation d'une valeur limite dans la détection confirme la pénalisation du consommateur qui n'est plus sous influence au moment de conduire.

5) La prise de certains médicaments constitue un risque réel quant à l'altération des facultés de contrôle d'un véhicule, il suffit d'imaginer l'état d'une personne ayant ingurgité quelques valiums pour s'en convaincre^{1 6}. La logique voudrait que, dans une politique de réduction des risques d'accidents de la route, on tienne compte de ce risque bien réel. C'est bien ce qu'indique, en apparence, l'avant projet : "Il est quand même difficilement acceptable que d'un point de vue de la sécurité routière, la société développe un système en vue de réprimer l'usage d'alcool dans la circulation (= drogue légale, admise par la loi et acceptée d'un point de vue social à un valeur limite de 0,5 ‰ gr/l de sang ou 0,22 mg/l d'air alvéolaire expiré), tandis que cette même société n'aborderait pas avec *la même fermeté* la présence de drogues et de *médicaments* dans la circulation (c'est nous qui soulignons)"^{1 7}. Et pourtant, les deux recommandations du projet en la matière, en plus de la détermination pour chaque produit d'un seuil au-delà duquel les capacités de conduite diminueraient sont, tout d'abord une information du patient via le médecin prescripteur de l'influence éventuelle du produit et ensuite l'information plus générale des usagers entre autres par une plus grande clarté des notices pharmaceutiques des produits concernés^{1 8}. Il est pour le moins étonnant que sur une même page on puisse déclarer avoir l'intention de traiter le problème des médicaments avec la même sévérité que celui des "drogues" ou de l'alcool et finalement laisser le soin à d'autres services (probablement les ministères de la Santé et des Affaires Sociales qui ont certainement d'autres chats à fouetter - le trou de la sécu par exemple) le soin de s'en occuper de façon non coercitive.

Comme nous en avons émis l'hypothèse auparavant, la sécurité routière est un sujet bien plus tabou qu'on ne peut le penser de prime abord. Tout le monde s'émeut du sort des accidentés de la route et ce de façon parfaitement légitime. Cependant, les remèdes proposés se contentent de reporter sur l'individu et seulement l'individu la responsabilité de l'hécatombe. On traite de criminel celui qui ose conduire sous influence. Rien que pour les problèmes dus à l'alcool, on se contente de quelques campagnes bon enfant, d'une naïveté presque touchante (si Bob est le conducteur sobre de tout alcool, on pourrait imaginer une campagne Marley pour inciter les conducteurs à ne pas fumer du cannabis).



13. Et je ne vous mentionne même pas la formidable imitation de tic nerveux à laquelle s'est livrée le Lt Colonel, dont la qualité du jeu d'acteur lui permettrait de briger un prix d'interprétation à Cannes.

14. Projet de loi rapport scientifique, p 45

15. Ibid., p 58

16. Ce genre de situations peut aussi se présenter avec, entre autres, des personnes allergiques sous antihistaminiques.

17. Projet de loi, p 9

18. Ibid., vous lisez souvent les notices, vous ?



19. Il n'y a pas que Maes qui soit en cause, bien entendu, comme le dit la marque concurrente, Jupiler, les hommes savent pourquoi. On se contente d'un ridicule "une bière brassée avec savoir se déguste avec sagesse" plutôt que d'interdire, à l'instar de ce qui a finalement été fait pour le tabac, toute forme d'incitation à la consommation.

20. Nous avons pu de visu constater à quel point il était dangereux de "piloter" un engin complètement *stone* (c'est le chauffeur qui est *stone*, pas l'engin).

On évite scrupuleusement de s'interroger sur la responsabilité collective et culturelle en matière d'accidents sur la route. Il est facile et bien commode de s'acharner sur un individu lambda qui n'a finalement fait que suivre le troupeau, se laissant influencer par le culte que notre société belge voue à l'alcool (et plus spécialement à la bière) au travers de nombreux rituels sociaux et d'un matraquage publicitaire intense. On s'émeut de la mort des jeunes conducteurs mais on laisse les campagnes Maes Cool les viser par un marketing très ciblé, et ce sans la moindre critique .

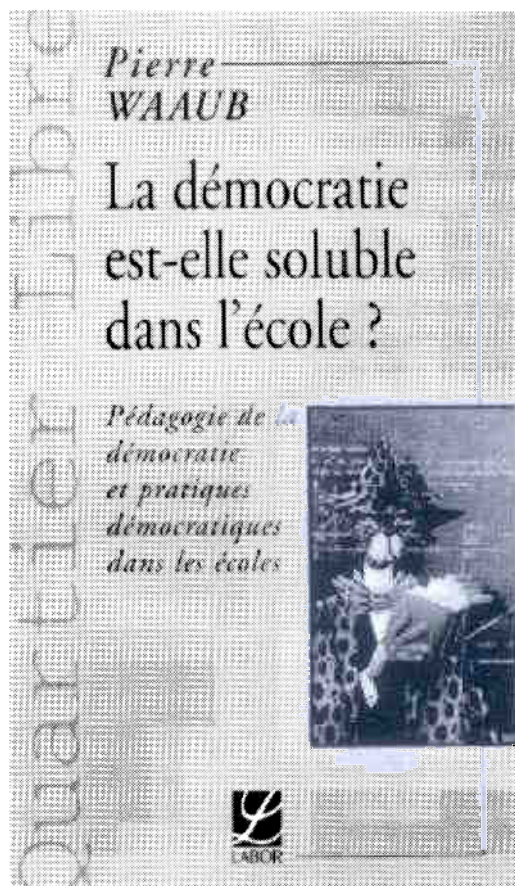
Pour ce qui est des "drogues", on s'aperçoit donc, après une analyse même superficielle de la loi, que si, dans une certaine mesure, il s'agit certainement de s'accommoder du système prohibitionniste pour s'occuper d'une prévention qui est, à nos yeux, évidemment fort nécessaire , on retombe immédiatement dans les travers d'une désormais trop classique répression des consommateurs. La sévérité du traitement réservé aux "drogués illégaux", comparée à la coupable mansuétude dont sont bénéficiaires les "drogués légaux", en est une preuve.

En conclusion conclusive, nous pouvons établir que ce texte duplique, au mépris d'un véritable projet de prévention, nécessaire pourtant, les schémas classiques de la lutte contre la "drogue" plutôt que contre les accidents de la route. On peut en déduire une classification fort douteuse, mais hélas réaliste. Il est confirmé qu'il vaut mieux rouler sous valium qu'après une soirée trop arrosée. Et il vaut mieux risquer l'overdose de rohypnol (légal) que de se faire coincer 6 heures après avoir fumé un joint (illégal). Sur ce, passez malgré tout d'excellentes soirées et bonne route.

LA DEMOCRATIE EST-ELLE SOLUBLE DANS L'ECOLE ?

Pédagogie de la démocratie et pratiques démocratiques dans les écoles

Pierre Waaub
Editions Labor, Collection Quartier Libre, avril 1999.



Notre conception de la démocratie implique l'égalité de tous les citoyens, le droit à une vie décente, le droit à l'enseignement, le droit à l'information, la liberté d'opinion, d'expression, la liberté d'association, la liberté d'action et de mouvement,... Cette affirmation de principe ne doit pas occulter les débats qu'elle contient. L'égalité des chances ou l'égalité des résultats ? Qu'est-ce qu'une vie décente ? Un enseignement, le même pour tous ? Quel contrôle sur l'information ? Quelles limites pour les libertés d'opinion, d'expression, d'association, d'action et de mouvement ?... L'objectif de ces libertés et droits fondamentaux est de garantir les conditions d'une réelle participation de tous les citoyens dans le débat démocratique, et ce de manière égale (...).

Alors que la démocratie a tendance à devenir un dogme, elle devrait au contraire redevenir un débat afin de réhabiliter, de remettre en évidence la multitude de conflits aujourd'hui tacites ou trompeurs qu'elle porte en elle".

Licencié en Sciences Economiques (ULB) et agrégé de l'Enseignement Secondaire Supérieur (UCL), Pierre Waaub a été chercheur à l'Institut de Sociologie de l'ULB. Il enseigne actuellement à l'Institut Saint-Dominique de Schaerbeek (Bruxelles). Il est l'auteur de nouvelles et contes dont certains ont été primés.

Un dernier mot de l'auteur... *"Ecrire, c'est glaner ce que tout le monde laisse traîner, rassembler quelques objets trouvés, leur donner une deuxième vie."*

Circulation des drogues et réseaux de sociabilité de l'économie souterraine

Pascale JAMOULLE

Dans les quartiers hennuyers très exposés où les conditions de vie se dégradent, l'économie souterraine liée aux drogues peut jouer le rôle "d'espace de socialisation alternatif" auprès d'adolescents et de jeunes adultes en difficultés familiales et qui se désengagent progressivement du milieu scolaire. Ces jeunes se rassemblent et s'organisent dans des réseaux de sociabilité "décalés" liés au marché souterrain très implanté dans le tissu social. Ils cherchent, dans "les business", une place tant psycho-affective que sociale et économique. Ils en adoptent progressivement les valeurs, codes relationnels et rites d'appartenance. Les pratiques de consommation s'intègrent dans ces styles de vie. Une meilleure connaissance des sociabilités souterraines permet de dégager des pistes de travail préventives adaptées.

L'équipe toxicomanies du CSM du CPAS de Charleroi et le laboratoire de recherche CRISIS/IRTS Nord-Pas-de-Calais conduisent, depuis 1997, une recherche action transfrontalière (Hainaut/arrondissement de Lille) auprès de personnes qui sont ou ont été dépendantes de drogues. Cette étude intitulée "Attitudes et perceptions des usagers de drogues quant aux dispositifs socio-sanitaires, aux pratiques de prévention et de répression" est cofinancée par les opérateurs, la Commission européenne (programme INTERREG) et les pouvoirs nationaux. Elle se clôturera en septembre 1999. Des techniques d'immersion et la collaboration de professionnels ont permis de rencontrer plusieurs centaines de jeunes qui sont (ou ont été) impliqués dans des systèmes de vie liés aux drogues et vivent dans des quartiers particulièrement exposés. Des récits de vie ont été réalisés avec une soixantaine d'entre eux. L'observation participante sur les lieux de vie et l'analyse des parcours de personnes rencontrées, leurs modes de vie, systèmes de valeurs et représentations ont amené l'équipe de recherche transfrontalière à tisser le fil de l'histoire collective à travers les discours individuels. Si les récits découvrent des histoires uniques et particulières, elles s'inscrivent généralement dans des problématiques de précarité psychosociale et économique très prégnantes sur le bassin transfrontalier.

Processus d'engagement dans les systèmes de vie liés aux drogues

La plupart des récits biographiques sont scandés par les mêmes thèmes initiateurs, qui s'enchaînent et s'alimentent les uns aux autres. Ils mettent en évidence les marques et les blessures de l'enfance dans un contexte de précarité sociale aiguë. La souffrance familiale et sociale, parfois transgénérationnelle, amène nombre d'enfants ou de pré-adolescents à se désengager des lieux de socialisation traditionnels que sont la famille et l'école. Les vécus familiaux et scolaires chaotiques créent les conditions de la rupture de confiance envers le monde adulte, de l'insécurité émotionnelle, voire de la mésestime de soi.

Dès la fin des études primaires, beaucoup d'interviewés quittent le plus souvent possible l'école, en groupe ou seuls. Ils cherchent des réseaux de sociabilité qui puissent les intégrer, les reconnaître, leur permettre de faire des apprentissages et leur donner une place acceptable. Ils se "débrouillent" avec les moyens qu'ils ont, font de l'espace public leur terrain d'aventure et mettent au point des systèmes d'accès aux biens de consommation. Ils se rassemblent, déambulent entre les cafés pour brosseurs, la rue, les grands magasins,

Mots-clés :

- économie souterraine: liée aux drogues
- représentation
- sociabilités
- prévention

1. Chargée de recherche de l'équipe toxicomanies du Centre de Santé Mentale du CPAS de Charleroi.

Cette équipe est pluridisciplinaire et mobile. Elle est composée de chercheurs et de personnes relais travaillant en ambulatoire, en milieu hospitalier, en prison, dans les quartiers... Elle développe, dans le champ des conduites à risques et des dépendances, des pratiques curatives et préventives ainsi que des recherches/actions visant à optimiser la décision publique, notamment en matière de lutte contre l'exclusion des personnes précarisées.



Avec le concours de la
COMMISSION EUROPÉENNE.
With the support of the
EUROPEAN COMMISSION

2. Les business (pratiques commerciales souterraines) recouvrent des activités liées à l'achat, la revente... de drogues, de médicaments, d'alcool, de marchandises volées, ...

3. Trente-quatre dans la région caroliorégienne et vingt-sept dans l'arrondissement de Lille.

les abris bus et autres points de ralliement. Les conduites à risques (petite déviance urbaine, trafic de marchandise volée, importation et revente de stupéfiants, pratiques de "défonce", ...) s'intègrent dans ce style de vie. A cette étape de leur trajectoire, le recours aux produits psychoactifs a souvent une dimension hédoniste et facilitatrice. Il permet de stimuler les conduites de défi et les modes de vie à risques valorisés par les groupes de pairs fréquentés. Les activités liées aux drogues sont présentes très tôt dans la vie des jeunes des quartiers précarisés. Les phénomènes d'identification aux comportements des aînés sont puissants. "Les grands" offrent aux "petits" une gradation concrète d'apprentissages techniques et sociaux (présence passive dans le groupe, tests de fiabilité, transport de marchandises, guet, ...). La réussite de ces épreuves valorise les plus jeunes et les affine au groupe de leaders du quartier. Ils investissent progressivement les apprentissages socio-économiques offerts par l'économie souterraine liée aux drogues. Elle recouvre un ensemble de pratiques clandestines (trafics de stupéfiants, d'ordonnances, de certificats médicaux,...; marché noir de médicaments, d'objets volés, d'alcool, ... revente/transport de marchandises, d'importateurs ou de revendeurs des réseaux souterrains; escroqueries; prostitution;...). Ces activités n'ont pas toutes une connotation morale négative auprès de la population. L'achat de marchandises "tombées du camion", par exemple, serait entré dans les mœurs. Beaucoup d'interviewés disent ne pas avoir rencontré de citoyens ou d'établissements qui refusaient de tirer bénéfice du commerce souterrain. Les pratiques de consommation et de business s'inscrivent dans une vision du monde, un style de vie, un ensemble de comportements et valeurs supports valorisés par les sociabilités souterraines:

- L'exploration du plaisir, la suppression du mal-être affectif et relationnel

Les "bons petits délires" partagés fondent les groupes. Beaucoup d'interviewés disent avoir été des adolescents timides et renfermés. La prise de produits les a aidés à mieux gérer leurs relations, notamment sur les plans affectif et sexuel.

- La vie au jour le jour, l'imprévisible
Les pratiques souterraines offrent un style de vie aventureux, qui crée l'événement et

confronte les fantômes de l'adolescence : l'ennui, l'attente, le prévisible, la monotonie,...

- Les rassemblements - La référence à l'illégalité, aux destins "hors normes", aux personnalités de "haute réputation", qui ont "un caractère fort"
Certains se mettent en quête, dans la clandestinité, de destins d'exception par opposition aux "pauvres mecs (ou filles) bas de gamme" des quartiers.

Le marché souterrain offre une marge d'initiative aux jeunes qui ne se sentent pas reconnus et ne croient plus que les trajectoires d'insertion licite puissent leur offrir un destin acceptable. Ils cherchent à se construire des trajectoires "rebelles" et à gagner l'estime des pairs. Ils se confrontent à des épreuves et des rites d'apprentissage qui leur permettent de mesurer leur "force de caractère". Ils y trouvent un pseudo-statut d'adulte, l'accès aux biens de consommation et l'affiliation à un groupe protecteur.

- La maîtrise des affects, du stress et de la colère

Les sociabilités souterraines se mobilisent autour de personnalités douées de "force de caractère". Les signes extérieurs de ce "caractère fort", mythifié par le groupe, sont la maîtrise des émotions, l'audace, la gestion de la tension inhérente aux conduites de défi et le silence au sujet de l'intimité. Les bavards, les sentimentaux, les fragiles sont disqualifiés. Le milieu du business est très dur. La consommation peut donner de l'assurance, masquer la sensibilité et permettre d'adopter des comportements dominants respectés par les pairs.

- Les mises en danger ressortant des logiques de défi, l'attrait du "frisson"

Des interviewés disent qu'ils se sont "essayés" sur les produits parce qu'ils savaient qu'il s'agissait d'objets de plaisir dangereux parfois difficilement maîtrisables. Ils voulaient "faire leurs preuves", interroger leur personnalité et leur "force de caractère" en s'y confrontant. Ils ont cherché à expérimenter leur niveau de détermination et leur capacité de maîtrise du danger, de la peur et du plaisir. Certains s'engagent, de plus en plus loin, dans les conduites à risques et le frôlement du danger. Ils cherchent "le frisson", ce plaisir particulier qu'ils vivent dans les situations de défi, lorsqu'ils montrent qu'ils savent contrôler leur peur

dans une optique d'affrontement. La recherche du "frisson" s'exprime dans des modalités très différentes : prendre des drogues dangereuses, monter des business, passer des frontières, se confronter physiquement, conduire un véhicule à grande vitesse, porter une arme, etc.

Ces jeunes entrent peu à peu dans des comportements de défi qui s'auto-engendrent, ils cherchent à "se démarquer" et "grader" dans les plaisirs qu'offrent la peur et le danger. Quelques-uns finissent par banaliser la violence, elle s'intègre dans leur quête de reconnaissance.

- La fièvre de l'argent

Les "business" et la circulation de l'argent dans les groupes et les quartiers créent les conditions d'une "fièvre" individuelle et collective, d'autant plus que la région se paupérise et que l'éclatement des noyaux familiaux, le chômage ou les problèmes de santé des parents dégradent les conditions de vie matérielles. La "fièvre de l'argent" semble s'alimenter au besoin de reconnaissance des interviewés. Elle s'enfle parfois jusqu'à l'excès tout en ne donnant pas de réelle satisfaction. Elle finit quand même parfois par attirer le regard social sous un angle défensif. Les excès de "fièvre de l'argent" font "tomber" (dans le champ pénal) beaucoup d'apprentis businessmen.

- La régulation des consommations

Ces jeunes se cherchent dans des images d'adultes "hors normes". S'ils perdent le contrôle de leur consommation, deviennent toxicomanes et commencent à souffrir, à être "malades" (en manque), ils vivent un sentiment d'échec identitaire. Ils n'ont pas réussi l'épreuve de la maîtrise, ont échoué dans leur parcours initiatique; ils se voient du côté des faibles, des fragiles, des "bas de gammes", "faibles de caractère".

- La disqualification et la marginalisation sociale des toxicomanes

Il est extrêmement dangereux pour un jeune, pris dans ces logiques, de se reconnaître comme toxicomane et/ou de demander de l'aide à ce sujet. Il risque la mésestime de soi, la relégation du groupe de pairs, la réprobation familiale, ... Ces représentations repoussent les demandes d'aide et disqualifient tout particulièrement les personnes précarisées par leur toxicomanie. Elles ne sont plus fréquentées par leurs amis

d'antan alors même que la consommation régulée de stupéfiants était valorisée par leur groupe d'appartenance. Dans le milieu du business, la dépendance est un signe de faiblesse qui légitime les comportements d'emprise, de domination et d'escroquerie en tout genre.

Des consommations aux "business" et des "business" aux pratiques de "défonce", il y a des mouvements de balancier avec, comme point d'ancrage, le besoin d'être reconnu, de créer l'événement, de montrer sa valeur aux sociabilités juvéniles et de se construire un destin acceptable.

Plus avant dans leur trajectoire, la plupart de ces jeunes ont été confrontés à des logiques sociales défensives qui, dans un contexte de désinsertion scolaire et familiale, ont particulièrement pénalisés leurs comportements de consommation et de "débrouille" (placements, incarcérations, ...). Leurs confrontations, souvent traumatiques, au champ pénal et les apprentissages qu'ils ont faits en institution ou en prison ont alimenté leur relégation familiale et sociale et créé les conditions de l'étiquetage toxicomane. Beaucoup ont perdu, à ce stade, la maîtrise de leurs consommations de produits psychoactifs et ont renforcé leurs engagements dans les systèmes de vie liés aux drogues. Ces modes de vie et la clandestinité adjacente à la prohibition les ont d'autant plus distancés du champ institutionnel et des dispositifs d'insertion/soin et de réhabilitation.

Cet enchaînement ne permet pas d'expliquer de manière suffisante ou exhaustive l'ensemble des trajectoires toxicomaniaques des personnes rencontrées mais il en est une dimension suffisamment significative que pour définir un champ particulier à la prévention.

Pistes de travail préventives. Comment gagner du terrain sur les pratiques et les réseaux de sociabilité souterrains ?

L'analyse des processus d'engagement dans les systèmes de vie liés aux drogues montre que la prévention doit travailler à la réduction des logiques d'exclusion

4. Certaines relations sociales peuvent arriver à un état de saturation permanente, à force de se rencontrer et de vivre entre soi, on se raconte les mêmes histoires, on vit les mêmes choses, on a les mêmes croyances et présupposés.

5. Annie Boehmer, Coordinatrice de l'AMO Point Jaune.

sociale des populations précarisées. Elle repose sur une mobilisation cohérente de tous les membres de la collectivité et notamment des adultes relais directement en prise avec les problématiques psychosociales et économiques que connaissent les jeunes. Le travail préventif nécessite que les uns et les autres se mettent en compétence de dialoguer avec les publics en difficulté et ne se réfugient pas derrière des jugements moraux porteurs d'exclusion.

Beaucoup d'interviewés pensent que les adultes qui les côtoyaient dans leurs lieux de vie auraient dû débattre avec eux de la question de l'économie souterraine présente dans leur environnement. Ils disent ne pas avoir trouvé une ouverture, un dialogue et une compétence suffisante sur ces sujets auprès des adultes ("*Ils ne savent rien de ce qu'on vit*"). La compréhension fine des logiques, échanges et sociabilités dans lesquelles sont ces jeunes peut permettre de réactiver le dialogue et le débat éducatif. Parfois la méconnaissance des logiques mutuelles est telle que le champ de ce que le jeune peut partager avec l'adulte se rétrécit dangereusement. S'il n'y a plus d'espace relationnel avec l'adulte, le jeune risque de se retrancher dans ses propres réseaux de sociabilité "alternatifs".

Pour être préventif, le discours des adultes doit créer "des appels d'air" dans certains réseaux de sociabilité saturés⁴ où vivent les jeunes en rupture en mettant en débat les perceptions et représentations qui permettent aux pratiques souterraines de se développer :

- La liaison que beaucoup de jeunes précarisés font entre "*les business*", "*la force de caractère*" et "*le professionnalisme*" est une des clés de compréhension de leurs trajectoires ultérieures. ("*Ceux qui sont dans les business, on les voit comme de vrais professionnels*").

- La stigmatisation des personnes dépendantes, comme "*faibles de caractère*", malades et incurables déshumanise les acheteurs potentiels. Aux yeux des sociabilités souterraines, elle légitime la vente de drogues. Elle contribue à décrédibiliser les demandes d'aide, il n'y aurait que peu de raison de soigner une maladie incurable. ("*Un tox sera toujours un tox, il retombera toujours, il peut faire des cures tant qu'il veut, il retombera, alors autant que ce soit moi qui le fasse retomber*").

- Le discrédit sur la justice, l'organisation de l'Etat et de ses institutions porté par les sociabilités souterraines amène les jeunes à se projeter dans des destins déviants. La réaction judiciaire ne s'adresserait qu'aux petits délinquants, disent-ils, pas "*aux bourgeois dans les gros business*". Nombre d'entre eux pensent que pour sortir des circuits de la répression et "*vivre tranquille*", ils doivent "*grader*" dans les délits. ("*La came, ça profite en haut, c'est les bourgmestres qui organisent, les flics interpellent les petits tox mais ferment les yeux sur le reste*", "*Plus tu es près de la source, mieux c'est pour toi*").

Faire de la prévention, ce serait d'abord "bousculer certaines convictions"⁵ des jeunes et dénoncer les logiques ultra-libérales sur lesquelles reposent les business : l'immédiateté, le consumérisme, la primauté de l'argent et de l'initiative individuelle, la loi du plus fort, les logiques d'emprise, l'exploitation de la précarité, la déshumanisation progressive des rapports humains, ... Les pratiques délinquantes doivent également être mises en question en faisant référence au vécu des victimes et à une humanité fondamentale.

Les jeunes rencontrés font également trois autres types de suggestions :

- Soutenir les projets (écoles de devoirs, projets culturels, formation en alternance,...) visant à favoriser l'insertion socio-scolaire des jeunes les plus exposés.

- Diversifier les approches groupales et les lieux de socialisation extra-familiaux et scolaires; en améliorer l'accessibilité (gratuité des inscriptions, travail sur le respect des règles de fonctionnement, ...) Aux dires des interviewés, les ressources locales en la matière sont faibles. Les jeunes qui désinvestissent le milieu scolaire et/ou familial ne trouvent pas, dans leur environnement, les supports de socialisation (clubs sportifs, maisons de jeunes, activités socio-culturelles, ...) qui pourraient leur permettre de développer les pratiques sociales dont ils ont besoin et d'asseoir leur position auprès de leurs pairs.

- Réfléchir aux conséquences de la prohibition. Elle crée un terrain d'aventures illicites où peuvent se jouer les logiques d'affrontement et de défi adolescentes. La légalisation contrôlée des produits psycho-actifs ne va pas

résoudre tous les problèmes de marginalité mais elle pourrait en alléger le contexte en déstabilisant l'économie souterraine. Le démantèlement des réseaux mafieux liés à la prohibition pourrait protéger les publics précarisés particulièrement susceptibles de s'engager dans les pratiques souterraines. Plus les usagers de drogues vivront dans des circuits clandestins, moins nous aurons accès à eux et eux à nous.

- Aider les jeunes et les familles démunies par rapport aux structures et aux institutions à faire reconnaître leurs droits, les protéger de la violence, familiale, scolaire, institutionnelle, ... pour qu'ils puissent intégrer qu'ils ont aussi des devoirs. Les droits de l'enfance et des jeunes à faire entendre et reconnaître leurs difficultés sont centraux.

- Offrir une aide psycho-sociale et socio-éducative aux familles précarisées. Renforcer les ressources et les compétences des groupes d'appartenance (familles, pairs, milieu scolaire,...) afin d'aider le jeune à se faire

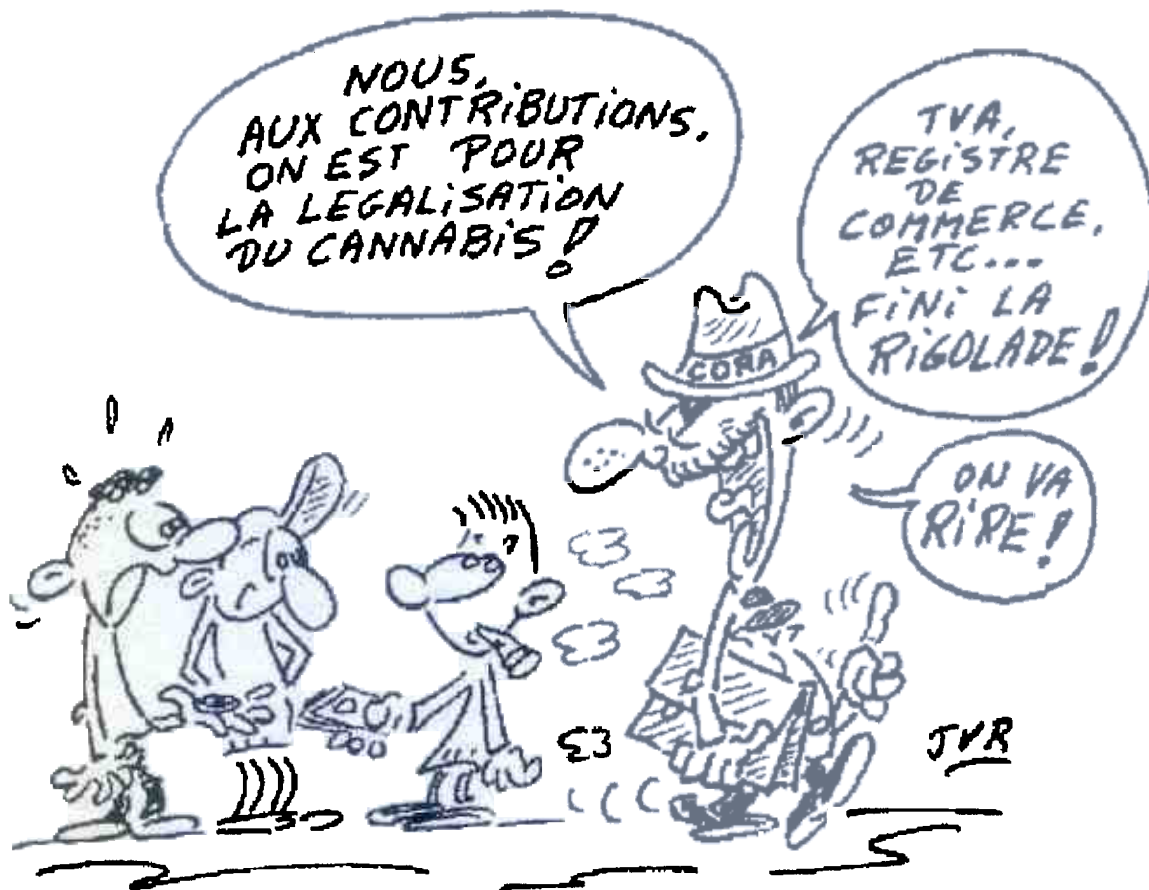
reconnaître et à se construire une identité qui ne le marginalise pas à long terme.

- Décaler la question de la drogue. Eviter le travers qui consiste à ne considérer les consommateurs ou leur famille que sous l'angle pathologique ou délinquant en les jugeant et en leur apposant une étiquette. Les signes et les questionnements qui intéressent la prévention relèvent de la communication :

- Que comprenons-nous à la souffrance de l'autre, à sa recherche de sens, à ses conditions de vie ? Comment décrypter les appels qui traversent beaucoup de conduites à risques ?

- Comment pouvons-nous soutenir la reconstruction d'autres relations ou d'autres conditions de vie ?

Ce n'est qu'au croisement de ces exigences que l'on peut espérer créer de la confiance et faire évoluer les comportements à risques. La prévention doit être facilitatrice mais doit laisser l'individu libre d'élaborer ses propres solutions.



Des quelques bienfaits de la prohibition des drogues... pour la santé des petits dealers

Micheline ROELANDT¹

L'estime de soi est un des facteurs déterminants de la santé d'une population. L'image que nous avons de nous se construit dans le regard des autres. Ce regard que les autres nous portent est empreint des critères de réussite de la société, c'est bien souvent en fonction de notre capacité de les atteindre que nous serons plus ou moins contents de nous.

Pour les enfants issus des quartiers socio-économiquement défavorisés, ce seront plutôt les signes extérieurs de réussite qui pourront combler les failles dans leur estime de soi, notre société occidentale valorisant également la possession d'un maximum de biens de consommation.

S'ils veulent s'intégrer dans la société, et accéder à ce qu'elle propose comme critères de réussite, cultiver une image qui les valorise aux yeux d'autrui, développer donc une bonne santé, c'est par la "débrouille" qu'ils devront y arriver.

En l'absence d'autres voies de réalisation de soi, c'est le petit commerce de la drogue qui permet à certains jeunes de s'en sortir, bien au-delà de la seule augmentation des ressources qu'il procure. A défaut, leur santé et celle de leur famille risque d'en prendre un coup supplémentaire puisque nous n'avons rien de mieux à proposer pour rencontrer leurs besoins de se sentir utiles, appréciés et estimés.

Mots-clés :

- estime de soi
- santé
- prohibition/déprohibition
- deal
- consommation

1. Psychiatre.

Les nouveaux paradigmes de la santé

Depuis peu, les professionnels de la maladie s'intéressent à nouveau à la santé, pour (re)découvrir que la santé d'une population dépend autant de facteurs sociaux et environnementaux que de la qualité des dispositifs en soins de santé. Lorsqu'il y a un nombre optimal de professionnels et que les équipements sont satisfaisants (hôpitaux de qualité, services techniques performants, services de consultation de proximité), lorsque la prévention est efficace (éducation à la santé, vaccinations obligatoires) et que l'hygiène est garantie (nettoyage régulier des rues, des espaces publics et des égouts; contrôle de la qualité des produits de consommation et de l'eau courante), en d'autres termes lorsqu'on vit dans des pays économiquement forts, on a tous, bien sûr, de

fortes chances de vivre mieux et plus longtemps que lorsque l'on vit dans un pays économiquement faible.

Il n'empêche que nous ne vivons pas tous aussi bien ni tous aussi longtemps, puisque nous subissons des surdéterminations génétiques, que nous développons de bonnes et de moins bonnes habitudes alimentaires et que nos conditions matérielles de vie peuvent être plus ou moins insatisfaisantes. Vivre de longues périodes de précarité matérielle implique bien souvent de vivre dans des logements insalubres, d'avoir une alimentation peu variée et une carence en loisirs, risquant d'entraîner un déficit de santé.

Si tout cela est bien connu, ce qui l'est moins, c'est l'importance qu'il faut accorder à la santé des gens et à leur espérance de vie, à l'estime qu'ils se portent. C'est à ce propos, entre autres, que nous parlons des nouveaux paradigmes de la santé.

L'estime de soi

L'estime de soi mesure la qualité de l'appréciation que l'on se porte. Est-ce que je me vois et me vis comme quelqu'un de bien ou, au contraire, ai-je l'impression d'être ratée ?

Il est indiscutable que la mesure de l'estime que je me porte est également surdéterminée, psychologiquement cette fois, et est largement dépendante des fantasmes de mon enfance et de mes instances intrapsychiques. Si je suis empreinte de sentiments de culpabilité, il est hautement probable que leur présence vienne ronger mes moindres succès. Mon estime de moi s'en ressentira même si je suis objectivement méritante. Lorsque mon "Idéal du Moi", c'est-à-dire l'ensemble des exigences que je formule à mon égard, est intransigeant, il est également probable que mon estime de moi en souffre.

Lorsque mes premières expériences de vie ont été suffisamment positives et m'ont permis de développer une personnalité peu encombrée par des idéaux de perfection et de la culpabilité, mon estime de moi se mesurera plus ou moins objectivement à la qualité de la réalisation de mes attentes "réalistes" et du regard que les autres poseront sur moi.

L'image que nous avons de nous se construit effectivement dans le regard des autres. Lorsque nous sommes entourés de parents heureux et souriants qui nous encouragent à vivre, nous avons de bonnes chances de développer une image positive de nous et donc de cultiver une bonne estime de soi. Lorsque nos parents sont malheureux et lorsqu'ils s'angoissent au moindre de nos gestes, nous avons au contraire de bonnes raisons pour douter de nous et développer une estime de soi caduque. Tout au long de notre croissance, et plus tard dans notre vie d'adulte, c'est en grande partie la vision positive de nous que les autres nous transmettent qui alimente notre estime de nous et fait que nous sommes plus ou moins contents de ce que nous avons réalisé et de ce que nous sommes. Dans l'exacte mesure où, sauf situations marginales, le regard que les autres nous portent est empreint des critères de réussite de la société, c'est bien souvent en fonction de notre capacité de les atteindre que nous serons plus ou moins contents de nous.

Les critères de réussite dans nos sociétés occidentales

La réussite scolaire, l'obtention d'un diplôme et, par la suite, d'un emploi qui le valorise, l'ascension sociale, sont des critères objectifs de réussite dans nos sociétés occidentales. Ils alimentent donc une bonne estime de soi et une meilleure espérance de vie. En soi, les sentiments d'appréciation positive que pareille carrière permet de cultiver, diminuent la nécessité de se valoriser par d'autres signes extérieurs de promotion sociale, notamment l'appartenance à un quartier favorisé et/ou l'étalage de signes extérieurs de richesse qui démontrent qu'on est en mesure de soutenir la compétitivité dans cette société de consommation. Nous savons malheureusement que les enfants issus des quartiers socio-économiquement défavorisés sont souvent en échec scolaire, et que peu d'entre-eux accèdent à des qualifications professionnelles qui leur ouvrent les portes de la réalisation de soi dans un emploi valorisant et valorisé. A défaut d'une réalisation professionnelle, ce seront donc plutôt les signes extérieurs de réussite qui pourront combler les failles dans leur estime de soi, notre société occidentale valorisant également la possession d'un maximum de biens de consommation.



Bien sûr, tout est relatif et le plus grand nombre d'entre-nous n'éprouve pas le besoin de rouler en Jaguar ni d'habiter le château de la Hulpe. Mais vivre dans un logement coquet qui dispose d'une salle de bain, d'une cuisine équipée et de suffisamment de chambres pour y loger confortablement les enfants est appréciable pour soi et nous permettra plus facilement d'être apprécié par les autres. Vivre dans un quartier résidentiel peut être important au-delà de la qualité du logement qu'on y occupe, car permet de s'identifier à des voisins qui ont socialement réussi. Au contraire, habiter un bon logement dans un quartier défavorisé implique déjà de devoir partiellement s'identifier à ceux qui ont échoué. Dans ce cas, il sera d'autant plus important de pouvoir accrocher son estime de soi à d'autres biens de consommation. Disposer d'une voiture, d'un GSM, d'une télé, d'une vidéo, d'une chaîne stéréo, d'une Nintendo, d'un ordinateur... voilà bien le minimum indispensable pour se sentir mieux intégré dans notre société de consommation lorsqu'on habite un quartier non valorisant.

Mais pour s'offrir ces petits luxes, il faut des sous qui, dans ces cas, ne proviendront que rarement d'un emploi stable, décroché par miracle. Car comme un serpent qui se mord la queue, les quartiers socio-économiquement défavorisés produisent des jeunes peu ou pas qualifiés, donc maximale-ment touchés par la crise de l'emploi et tributaires, dans le meilleur des cas, d'allocations d'attente qui n'autorisent aucun luxe. S'ils veulent s'intégrer dans la société, et accéder à ce qu'elle propose comme critères de réussite, cultiver une image qui les valorise aux yeux d'autrui, développer donc une bonne santé, c'est par la "débrouille" que ces jeunes devront y arriver.

Nous en arrivons à constater qu'à bon nombre de jeunes, et notamment à bon nombre de jeunes immigrés, majoritairement présents dans les quartiers insalubres, nous n'offrons pas d'autres voies d'intégration sociale que celles du travail au noir, peu lucratif, ou de la délinquance, plus rentable. L'alternative est bien souvent la "réalisation" dans l'intégrisme, qui témoigne de leur rejet de notre société.

La réalisation de soi dans la petite délinquance peut, bien sûr, prendre des chemins divers. De l'arrachage des

sacoques au petit cambriolage et aux trafics en tous genres, celui de la drogue nous cause à nous, gens de la bonne société, le moins d'ennuis. A eux, le commerce clandestin de la came permet d'augmenter pour le moins leur pouvoir d'achat, et donc de s'intégrer aux valeurs occidentales.

Mais au-delà de l'augmentation du pouvoir d'achat...

Le petit trafic de drogues constitue non seulement une des principales ressources de certains quartiers défavorisés, mais en outre, il offre la possibilité à bien des jeunes de se réaliser, et donc à promouvoir leur santé, ce qui paraît pour le moins paradoxal.

Si l'augmentation des ressources financières par le petit trafic de la drogue permet de se sentir concurrentiel sur le marché de la consommation, elle augure de bien d'autres bénéfices secondaires qui soutiennent l'estime de soi. Bien souvent, elle offre la possibilité d'aider matériellement les parents, eux-mêmes rarement à l'aise économiquement. Elle engendre donc la reconnaissance et l'estime des proches, d'autant plus qu'elle permet aussi d'offrir quelques biens de consommation aux jeunes frères et sœurs, ce qui les rendra, à leur tour, plus estimables aux yeux de leurs pairs.

A défaut de pouvoir occuper une autre place dans la société, celle de petit trafiquant de drogues développera le sentiment d'utilité, ne fut-ce que familiale, de bien des jeunes.

Bien sûr, le statut de délinquant n'est pas généralement enviable, mais il a au moins le mérite d'exister. Et s'il n'est pas généralement enviable aux yeux des jeunes, dans les quartiers défavorisés, il est loin d'être méprisé.

Se vivant pour la plupart comme exclus de la société bien-pensante, ces jeunes développent d'autres normes, mieux adaptées à leur nécessité, et rares sont ceux qui ne valorisent que le droit chemin qui mène à l'impasse. Si la plupart des petits trafiquants ne sont pas perçus comme des "caïds", il n'empêche qu'ils prennent des risques non négligeables, ce qui les rend appréciables aux yeux des autres.

En outre, un petit trafiquant travaille rarement seul. La plupart du temps, il s'entoure d'aidants dont il est souvent le seul employeur et constitue la seule

ressource financière, ce qui lui permet de faire la loi dans la rue et de se rendre important par ailleurs. Ce type de commerce est d'ailleurs intrinsèquement valorisant puisque la clientèle du trafiquant est bien plus dépendante de lui, que lui d'elle, ce qui l'autorise à imposer les règles du jeu et lui donne un sentiment de pouvoir salutaire pour son estime de soi; ce qui fait parfois le malheur des uns fait souvent le bonheur des autres.

Le petit trafiquant est un indépendant. Il n'a d'ordres à recevoir de personne. L'autonomie étant valorisée en Occident, ce statut augmente également son estime de soi.

En l'absence d'autres voies de réalisation de soi, c'est le petit commerce de la drogue qui permet à certains jeunes de s'en sortir, bien au-delà de la seule augmentation des ressources qu'il procure. A défaut, leur santé et celle de leur famille risque d'en prendre un coup

supplémentaire puisque nous n'avons rien de mieux à proposer pour rencontrer leurs besoins de se sentir utiles, appréciés et estimés.

Qu'en conclure ?

Si la guerre à la drogue ne peut se justifier moralement et a prouvé, par ailleurs, sa totale inefficacité à protéger les populations les plus fragilisées par une mauvaise consommation des produits, elle a au moins le mérite de faire mieux vivre une frange de nos jeunes défavorisés.

La déprohibition et l'organisation du commerce contrôlé des drogues, en l'absence de politiques d'éducation, de formation et de résolution du chômage, n'aboutiront donc pas nécessairement à une diminution de la petite délinquance. Au contraire, si les politiques sociales ne se modifient pas radicalement, les jeunes qui sont actuellement intégrés dans le trafic des drogues devront se réaliser par d'autres délinquances, probablement plus encombrantes pour la bonne société. De ce constat, il ne faut bien sûr pas déduire qu'il y a lieu de maintenir la prohibition, même si elle offre des débouchés à certains. Il faut, au contraire, en conclure qu'il est plus que temps de largement réinvestir l'enseignement, d'élargir le champ de l'emploi et, bien sûr, de faire disparaître les ghettos. ■



Disponible à Prospective Jeunesse

Dictionnaire des drogues, des toxicomanies et des dépendances

Denis Richard, Jean-Louis Senon, préface de Bernard Kouchner
Larousse, 1999, 433 pages

Outre un outil de travail, ce dictionnaire se veut également un outil de réflexion pour un lectorat soucieux de mieux connaître ce que sont les dépendances : les parents et les adolescents, les enseignants, les professionnels de la santé et de la justice et les toxicodépendants. Secrétaire d'Etat à la Santé et à l'Action sociale, Bernard Kouchner estime que, pour diminuer la prise de drogues, il est nécessaire de diminuer les angoisses de la société, de raisonner sur la nécessité ou la suppression des interdits et que ces actions passent par la prévention et donc par l'information et la formation. Pour lutter contre les abus et les dépendances, il faut développer la connaissance sur les toxiques et leurs conséquences sur la santé. Il faut aussi lutter contre les idées fausses et les vieilles peurs qui hantent encore l'inconscient collectif quand il s'agit de drogues. C'est l'objectif de cet ouvrage, réalisé par Denis Richard, chef de service au Centre hospitalier Henri-Laborit de Poitiers et Jean-Louis Senon, psychiatre au C.H.U. et au Centre hospitalier Henri-Laborit de Poitiers, avec la collaboration d'une centaine de spécialistes de l'approche des dépendances.

On y trouvera donc des informations à la fois sur l'alcool, le tabac, le cannabis, la coca, l'opium mais aussi le chocolat, le thé ou le café. On y explique également ce qu'est la dépendance, la polytoxicomanie; ce que sont les poppers ou les solvants; l'importance des liens familiaux, ... Bref, un ouvrage complet sur la problématique des toxicomanies et des dépendances. Une série d'adresses utiles se trouvent en fin d'ouvrage. On regrettera cependant que les auteurs n'aient pas jugé nécessaire d'y inclure les coordonnées de centres belges, suisses et canadiens alors que le dictionnaire est largement diffusé dans toute la francophonie.

Danielle DOMBRET



Des prostitués... Des toxicomanes...

Joëlle DUBOCQUET¹

Prostitution et toxicomanie sont-elles liées ? Cet article va tenter tout d'abord de répondre à cette question à travers une petite enquête menée auprès de travailleurs d'un centre pour toxicomanes, Enaden.

Ensuite, ces données vont être confrontées aux avis de travailleurs de plusieurs institutions telles que le RAT², le Projet Lama, Infor-Drogues, Espace P et Adzon. Cette enquête nous mènera à une double constatation : actuellement, peu de prostitués s'adressent à des centres pour toxicomanes et rares sont les patients des centres spécialisés pour toxicomanes qui se livrent à la prostitution. Cet article tentera alors d'interroger cette constatation en partant principalement de la clinique et en interrogeant le rôle de l'identification pour cette population.

NDLR : ce texte a été présenté lors d'une table ronde (23 mars 1999) organisée à l'initiative de la Commission de la Santé de l'Assemblée de la Commission Communautaire Française.

Le titre de cette table ronde était : "Le rôle des services médico-sociaux face à la problématique de la prostitution dans la Région de Bruxelles-Capitale".

La Fedito (Fédération Bruxelloise Francophone des Institutions pour Toxicomanes) a été invitée pour donner un point de vue sur cette question.

Mots-clés :

- toxicomanes
- prostitutions
- fonction de la drogue
- fonction de la prostitution
- identification

1. Psychologue, Responsable de l'unité ambulatoire d'Enaden, Vice-présidente de la FEDITO.

2. Réseau d'Aide aux Toxicomanes.

Dans un premier temps, parler des toxicomanes qui fréquentent le milieu de la prostitution m'a interpellé puisque je devais constater que dans ma pratique je ne rencontrais que très rarement cette population.

J'ai donc voulu soumettre cette constatation tout d'abord à mes collègues d'Enaden, et ensuite à d'autres travailleurs du secteur.

En 1997, nous avons eu l'occasion, à l'unité ambulatoire d'Enaden, de réfléchir à ces questions lors de rencontres régulières avec l'équipe du Nid. Cette équipe avait constaté que parmi les prostitués qu'elle rencontrait, nombreux étaient ceux qui se droguaient, et qu'il y avait une difficulté pour l'équipe à aborder cette problématique ainsi qu'à orienter les personnes concernées vers des structures plus spécifiques à la toxicomanie.

Afin de préparer cette intervention, je me suis posé différentes questions.

La première était de savoir quel était le nombre de patients dans nos centres pour toxicomanes qui, à un moment de leur existence, se sont livrés à la prostitution.

J'ai tout d'abord mené une petite enquête au sein même d'Enaden. J'ai demandé à mes collègues de tenter de cerner la place que la pratique de la prostitution pouvait avoir dans l'existence des personnes concernées. J'ai poursuivi ensuite cette enquête auprès d'autres institutions telles que le Projet Lama, le RAT, Infor-Drogues, Espace P et Adzon.

J'avais envie de pouvoir interroger les lieux communs, les idées parfois véhiculées par les médias et qui ne reflètent pas toujours la réalité du terrain.

Beaucoup de prostitués (hommes ou femmes) ont recours à la drogue, c'est un fait. Mais c'est autre chose d'en déduire que les femmes toxicomanes sont obligées de se prostituer pour pouvoir acheter leur drogue, et il faut éviter le saut logique qui ferait des femmes toxicomanes des prostituées.

Partant du fait que beaucoup de prostitués ont recours à la drogue, une autre idée qui elle aussi pourrait paraître logique, serait de les désigner comme toxicomanes et d'en faire ainsi des patients potentiels des centres spécialisés en toxicomanie.

Pourtant, si on observe la réalité du terrain, on constate que, s'il y a beaucoup de prostitués qui prennent des drogues, il ne se présentent pas pour autant en tant que toxicomanes et ne viennent que rarement demander de l'aide dans les centres spécialisés.

A Enaden, j'ai interrogé des travailleurs des quatre unités, centre de jour, centre de crise, centre de séjour court et travailleurs de l'unité ambulatoire. Je leur ai demandé de reprendre la liste de tous les toxicomanes qui ont fréquenté le centre depuis un an et parfois plus, et de relever le nombre des toxicomanes ayant eu affaire à la prostitution. Sur 680 patients recensés, nous n'avons comptabilisé que 11 patients concernés, dont 9 sont des femmes. Ce chiffre correspond à moins de 2%.

Pour mieux cerner la population que nous avons à Enaden, il faut savoir qu'il y a plus ou moins une femme pour quatre hommes qui fréquentent notre centre. Bien sûr, lorsqu'on annonce des chiffres, la prudence s'impose et il faut se demander si ce chiffre reflète bien la réalité. Il est vrai que cette enquête se base sur ce que rapportent les travailleurs à propos des patients qu'ils ont rencontrés. Je n'ai évidemment pas eu la possibilité d'interroger chacun des patients à ce sujet. Il est donc possible qu'il y ait eu des omissions et que la proportion soit un peu plus élevée. On pourrait également avancer que les patients n'osent pas toujours parler de ce genre de pratiques généralement perçues comme honteuses. Cette idée, si elle est peut-être vraie pour certains, me semble fautive pour la plupart des patients suivis, parfois depuis longtemps, à Enaden. Les patients ont souvent établi une relation de confiance leur permettant de parler d'eux-mêmes et il serait dès lors étonnant que ce genre de confidences n'apparaisse pas.

La première question à se poser par rapport à ces chiffres est pourquoi nous ne rencontrons pas plus de prostitués dans les centres pour toxicomanes ? Je reviendrai sur cette question plus tard. Nous pouvons déjà dire en tout cas, que les femmes toxicomanes que nous rencontrons à Enaden ont donc rarement recours à ce type de comportement pour pouvoir payer leurs doses de drogue.

Des prostitutions...

D'après les propos recueillis par mes collègues d'Enaden concernant les personnes qui se sont livrées à la prostitution, nous apercevons que la pratique de la prostitution ne remplit pas la même fonction pour chacun.

Je reprendrai quelques cas de figure :

- Pour certaines personnes, c'est la prostitution qui arrive en premier lieu dans leur vie et la drogue en second. La prostitution est alors souvent un moyen de gagner rapidement de l'argent. Dans ce cas-ci, nous pouvons nous demander à quoi elles sont accrochées, si c'est à la prostitution, au milieu, au vertige d'avoir rapidement de l'argent... La drogue est là pour supporter et faciliter cette pratique, du moins dans un premier temps.

Nous avons rencontré deux cas qui entrent dans cette catégorie, à Enaden. L'une s'identifiait tout-à-fait à une prostituée, tandis que pour l'autre cette identification était peu présente et était vécue comme problématique.

- Pour d'autres cas, la prostitution correspond à un accident de parcours, un moyen de financer temporairement leur drogue. Ici, par rapport à la pratique de la toxicomanie, la prostitution est secondaire. Dès que ces personnes sont prises en charge (par les institutions spécialisées en toxicomanie), ces pratiques cessent. Ces personnes disent qu'elles se sont prostituées mais non qu'elles sont prostituées.

- Une autre personne encore m'a présenté une formulation qui m'a interpellée: "on m'a prostituée", son copain la forçant à ce genre de pratiques. Certaines femmes ont un rapport particulier à l'autre sexe, ne pouvant qu'être l'objet de la jouissance de l'autre. Ce rapport particulier se retrouve dans leur vie de couple mais trouve aussi sa forme paradigmatique dans la prostitution.

- L'histoire d'une autre femme se résume quant à elle à un rapport excessif à la consommation, qu'il s'agisse de drogues, de vêtements, d'objets, ou de petits amis. Elle dit que lorsqu'elle voit quelque chose, elle "doit" l'acheter. Et sa consommation excessive de petits amis est toujours associée à la consommation de drogue, sans qu'elle se soucie le moins du monde de son corps, plein, comme elle dit, de plaies, ni d'ailleurs de ses petits copains.

Ce qui est à retenir de ceci c'est qu'il n'y a pas "la" prostitution, mais "des" prostitutions, que ces pratiques de prostitution s'inscrivent différemment pour chacun.

J'ai voulu étendre mon enquête au-delà d'Enaden et j'ai donc interrogé des travailleurs du Projet Lama, du RAT et d'Infor-Drogues. Ces travailleurs ont confirmé que la population qu'ils rencontrent actuellement a très rarement recours à ces pratiques de prostitution. Certains m'ont également dit qu'ils avaient eu dans le passé davantage de patients concernés, mais qui, après leur prise en charge, ont abandonné ces pratiques.

Ma propre expérience professionnelle (j'ai débuté dans le secteur de la toxicomanie il y a plus de dix ans) confirme cette constatation : il me semblait également rencontrer autrefois plus fréquemment des toxicomanes qui avaient recours à une pratique de prostitution pour payer leurs drogues.

Une question d'identification ...

Revenons à notre question de départ : pourquoi si peu de prostitués s'adressent-ils aux centres spécialisés pour toxicomanes ? Il y a certainement plusieurs raisons. La première est que, pour pouvoir s'adresser à un centre pour toxicomanes, il faut d'abord se reconnaître toxicomane. Les propos recueillis par le Nid, l'Espace P et Adzon montrent bien que la population qui fréquente ces institutions s'identifie généralement non pas au milieu de la toxicomanie, mais bien à celui de la prostitution.

Comme me le disait un collègue travaillant aux antennes du Projet Lama et assurant une permanence à l'Espace P, pour la plupart des prostitués rencontrés à l'Espace P, la toxicomanie est un accident de parcours. Et inversement, pour les toxicomanes qui fréquentent les centres spécialisés, et qui se livrent à la prostitution, elle est elle aussi alors souvent considérée comme un accident de parcours.

On voit donc bien que la question de l'identification est primordiale. Il y a ceux qui ne se reconnaissent pas du tout dans le terme de toxicomane, même si leur consommation est quotidienne et ceux-là, bien évidemment, nous ne les rencontrons pas.

Ceux qui viennent dans nos centres sont ceux qui ont repris l'étiquette du toxicomane à leur compte, parfois même malgré eux, faute d'une autre identité. Pour eux, la difficulté de se débarrasser de cette étiquette réside alors dans la perte d'une part d'eux-mêmes, qui a fait corps avec eux, c'est-à-dire leur manière de se présenter à l'autre, de se faire reconnaître par l'autre.

Orienter les prostitués vers les centres spécialisés en toxicomanie reste donc problématique, puisqu'ils ne se

considèrent généralement pas comme toxicomanes, la drogue étant perçue comme un simple moyen de mieux supporter la prostitution et sa consommation étant fortement liée au milieu.

Si les prostitués aboutissent rarement dans nos centres, c'est donc également que pour eux la question de leur consommation n'est pas vécue comme problématique et qu'ils ne ressentent pas l'envie d'arrêter. Pour pouvoir s'adresser à un centre spécialisé, la condition primordiale est d'émettre le souhait d'arrêter, mais il faut aussi croire que l'on n'y arrivera pas tout seul, penser qu'on pourra être aidé par une institution.

Ainsi, le témoignage du médecin de l'antenne du Projet Lama, travaillant aussi à l'Espace P, est précieux puisqu'il affirme que lorsque les prostitués se décident d'arrêter de prendre de la drogue, les traitements sont généralement plus faciles à mener et sont plus rapides que ne le sont les traitements d'une population qui s'identifie comme toxicomane.

Pourquoi rencontrons-nous aussi peu de toxicomanes ayant eu une pratique de la prostitution ? Il faut retenir, outre l'hypothèse de l'identification, le fait que depuis quelques années l'accès aux soins et à la méthadone s'est généralisé et est sorti du cadre des centres spécialisés. D'autre part, il faut également tenir compte, pour expliquer la diminution de ces pratiques parmi les toxicomanes, de la chute du prix de la drogue constatée ces dernières années.

En conclusion.

Si les prostitués ne se présentent pas facilement dans un centre spécialisé pour toxicomanes, ne pourrions-nous pas émettre l'hypothèse que c'est tout simplement parce qu'à leurs yeux la consommation de drogues ne représente pas, en soi, un problème. Ils ressentent davantage une dépendance par rapport au milieu de la prostitution, là où une part d'eux-mêmes est reconnue. Cependant, lorsque ces personnes décident de modifier leur rapport au produit ou d'arrêter de prendre de la drogue, cette "non-identification" au toxicomane semble faciliter leur traitement. Celui-ci, aux dires de notre collègue, paraît plus aisé et plus rapide. ■

La discrimination à l'embauche

Michel VANDERKAM¹

L'origine ethnique des personnes serait-elle un facteur déterminant dans la procédure d'embauche ? La question paraît intolérable. Et pourtant. Et pourtant, une recherche inter-universitaire récente² effectuée en Belgique à l'initiative du Bureau International du Travail, et réalisée par trois équipes universitaires, a confirmé l'hypothèse selon laquelle, à qualifications égales (diplômes et expérience professionnelle), les candidatures de personnes belges de souche et belges d'origine marocaine sont traitées différemment au cours de la procédure d'embauche.

La méthode d'enquête choisie fut celle des tests de situation. "Ces tests mettent en oeuvre une technique qui préserve la qualité de vie réelle de l'observation et évite la perspective anecdotique et subjective du récit privé d'acteur. Le stimulus consiste en deux enquêteurs, l'un appartenant à un groupe de la majorité et l'autre à un groupe de la minorité, qui sollicite une réponse d'un décideur dans la vie réelle"³. Les deux membres du couple présentaient des critères de sélection identiques susceptibles d'intéresser un employeur. Ils avaient le même âge, la même nationalité, présentaient des qualifications, voire un passé professionnel similaires, mais différaient par l'origine ethnique. Ainsi, si un seul des deux candidats était engagé, la différence ne pouvait, en principe, n'être attribuée qu'à leur origine ethnique. Selon la méthodologie utilisée, la discrimination sur le marché du travail devait être établie par un nombre suffisamment élevé de résultats de tests de situations similaires.

Les enquêteurs se sont ainsi portés candidats à des postes destinés à du personnel semi-qualifié (enseignement secondaire), dans différents secteurs (Horeca, banques-assurances, industrie, commerce, services et non-marchand) et pour différentes fonctions. Les enquêtes ont été réalisées dans la Région de Bruxelles-Capitale, à Liège pour la Région wallonne et à Anvers pour la Région flamande.

Concrètement, l'enquête inter-universitaire a révélé des taux de discrimination à tous les stades de la procédure de sélection qui s'élèvent à 39,2% en Région flamande, à 34,1% en

Région bruxelloise et à 27% en Région wallonne.

Outre une différence de traitement des candidatures, des comportements différenciés ont également été observés dans le chef de certains employeurs : déclaration mensongère, altération de la procédure, informations fournies sur le poste vacant et conditions de travail sensiblement différentes selon que l'on s'adresse au candidat d'origine belge ou au candidat d'origine étrangère. D'une manière générale, ces comportements différenciés précèdent souvent un traitement différencié.

Cet état de fait confirme l'hypothèse selon laquelle les obstacles rencontrés par les candidats d'origine étrangère ne sont liés ni à la situation économique des entreprises, ni à un déficit de formation, mais bien à leur origine ethnique. Ainsi, si le chômage frappe invariablement les individus, qu'ils soient Belges d'origine ou non, les personnes issues de l'immigration rencontrent une difficulté supplémentaire : celle de leur origine. Or, la majorité d'entre-eux sont nés et ont été scolarisés dans notre pays. Qui plus est, ils sont en majorité de nationalité belge.

L'approche juridique

L'approche juridique des normes nationales et internationales qui concernent et sanctionnent la discrimination à l'embauche démontre à la fois la diversité et l'orientation convergente de l'outillage juridique dont nous disposons pour la combattre (la lutte contre la discrimination (par exemple,

1. Collaborateur, Centre pour l'Egalité des Chances et la Lutte contre le Racisme.

2. "La discrimination à l'embauche". Contribution belge à la recherche comparative internationale du Bureau International du Travail, Bruxelles, Services fédéraux des affaires scientifiques, sociales, techniques et culturelles, Recherches socio-économiques prospectives, Septembre 1997. Trois équipes universitaires ont mené l'enquête : l'Interuniversiteit Instituut voor de studie van de arbeid (IISA), le Groupe de recherches économiques et sociales sur les populations - GRESP - de l'ULg, Créations et recherches pluridisciplinaires - CeRP - de l'ULB.

3. La discrimination à l'embauche, op.cit.

4. Intervention de Madame Miet Smet, ministre fédérale de l'Emploi et du Travail, lors de la conférence nationale relative à la discrimination à l'embauche, le 24 novembre 1997, Roneote.

l'article 2 bis de la loi du 31.07.81, modifiée par la loi du 12.04.94), le droit au travail (art. 23 de la Constitution), l'accès à la fonction publique, la protection des minorités, le droit au respect de la vie privée), mais aussi leurs faiblesses et la difficulté de leur mise en oeuvre. Celles-ci se concrétisent notamment par l'absence de condamnation sur base de la loi Moureau et de poursuites dans ce domaine.

La lutte contre les discriminations à l'embauche, et d'une manière plus générale sur les lieux du travail, n'est donc pas uniquement une question de législation et d'application de sanctions.

Comme le précise Madame Miet Smet, ministre fédéral de l'Emploi et du Travail, "cette étude constitue un constat que nous devons garder à l'esprit à l'avenir lors de la conception de nouvelles mesures en faveur de l'intégration des immigrés. {...} Tant que nous ne parviendrons pas à faciliter l'accès de ce groupe de la population à l'emploi, qui constitue un facteur d'intégration important, toutes mesures que nous prendrons reviendront à poser un emplâtre sur une jambe de bois. Bien qu'il soit impossible d'atteindre ces objectifs avec des lois uniquement, les initiatives législatives restent nécessaires. Outre celles-ci, il faudra également développer d'autres moyens d'action, comme c'est le cas pour la politique de l'égalité de traitement entre hommes et femmes.⁴

Il importe de souligner combien le caractère insidieux de la discrimination révèle à la fois la complexité du processus discriminatoire et la difficulté de mettre en oeuvre des mesures pour lutter contre lui. Les comportements de racisme ordinaire sont d'autant plus difficiles à éradiquer que le racisme est euphémisé, et l'auteur de la discrimination peu défini. Il faut donc réfléchir avec tous les acteurs concernés (partenaires sociaux, pouvoirs publics, milieu associatif) sur les stratégies nouvelles à initier. Elle implique une transformation des mentalités et des cultures, une adhésion de tous les acteurs économiques, politiques et sociaux. En effet, le phénomène de la discrimination à l'embauche interpelle non seulement la gestion des ressources humaines en vigueur dans les entreprises, mais aussi la logique qui préside au recrutement des travailleurs et les techniques de sélection utilisées, les résistances du personnel à cotoyer des personnes d'origine

étrangère, l'image que se donne ou veut se donner l'entreprise face à sa clientèle. C'est la culture même de l'entreprise qui doit se transformer au profit de relations de travail dénuées d'actes discriminatoires.

Demeure la question des actions à mettre en oeuvre. Celles-ci doivent être initiées à tous les niveaux de pouvoirs politiques et économiques. Ainsi, la Conférence interministérielle à la politique de l'immigration du 29 avril 1998 a approuvé une série de propositions qui visent un meilleur accès à l'emploi des populations étrangères ou issues de l'immigration : l'aménagement de la loi du 31 juillet 1981, l'accès des étrangers à la fonction publique, une meilleure représentation des Belges d'origine étrangère dans les services publics et l'instauration d'un plan d'égalité des chances à l'instar des actions menées par le Ministère de l'emploi et du Travail pour l'égalité entre les hommes et les femmes, le renforcement des actions et de la formation des opérateurs publics de placement et de formation, l'aménagement de la convention collective de travail 38 bis, etc... Mais, convaincu de la nécessité de sensibiliser tous les acteurs de l'entreprise, le Centre a entrepris d'élaborer une vaste campagne de sensibilisation dans les trois régions du pays.

Cette campagne, lancée lors d'une conférence de presse au Conseil National du Travail le 19 mars 1999, a été ancrée, en Région bruxelloise, au coeur du "Pacte territorial pour l'emploi" (pacte signé par le gouvernement bruxellois et les organisations patronales et syndicales), en Flandre, dans le cadre de l'accord VESOC (accord signé par le gouvernement flamand et les organisations patronales et syndicales) et en Région wallonne, dans le cadre des activités du Conseil économique et social de la Région wallonne. Elle se compose de deux volets : l'un est médiatique, le second prévoit l'organisation de séminaires à l'attention des acteurs de l'entreprise.

Cette démarche s'inscrit, par ailleurs, dans un contexte particulier :

- La Conférence interministérielle à la politique de l'immigration du 29 avril 1998 a entériné les propositions déposées par le Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme, afin de combattre

les facteurs qui induisent la discrimination à l'embauche (ces décisions sont en cours de réalisation);

- Et suite à la Conférence interministérielle à la politique de l'immigration, la Fédération des Entreprises de Belgique, l'Union Wallonne des Entreprises, le Vlaams Economic Verbond et l'Union des Entreprises de Bruxelles ont adopté le texte d'une déclaration commune "concernant l'emploi des travailleurs migrants", dans le cadre de laquelle elles réitèrent leur attachement au respect du principe d'égalité de traitement de tous les travailleurs lors des procédures de sélection et de recrutement. Elles invitent également les entreprises à aborder les thèmes évoqués de manière constructive au sein de leurs organes internes de concertation.

L'objectif premier de la campagne est non seulement de rappeler les termes de la loi du 31 juillet 1981 tendant à réprimer certains actes inspirés par le racisme et la xénophobie, mais aussi de valoriser les aptitudes et compétences des demandeurs d'emploi issus de l'immigration, de souligner les effets positifs d'une politique d'embauche non discriminatoire du point de vue économique, de donner une information objective sur les mécanismes conduisant à des discriminations et d'élaborer, avec le monde de l'entreprise, des actions concrètes, visibles et évaluables en matière de non-discrimination.

Le premier volet de la campagne fut médiatique. Ainsi, des insertions de type publicitaire, créées par une agence de communication, ont été publiées dans de nombreux quotidiens et magazines francophones et néerlandophones et dans les magazines des Chambres de Commerce et d'Industrie. Le concept de cette campagne médiatique se présente en trois volets : une photo d'un milieu de travail, une phrase faisant ressortir la richesse d'une pluralité d'origine pour l'entreprise et un témoignage signé par un employeur connu, faisant état de son expérience positive et de son engagement dans la campagne. Vient ensuite le message suivant : "Et si votre société était aussi riche que la société". Trois entreprises ont accepté de collaborer : Ford-Genk, la SABENA et l'hôpital Erasme.

Le second volet prévoit l'organisation de séminaires qui cibleront les entreprises

du secteur privé et plus particulièrement les acteurs qui, en leur sein, participent à l'édification de la culture d'entreprise : chefs d'entreprises, responsables du personnel, responsables des relations publiques, les membres des organes de concertation. Ils poursuivront l'objectif de créer un dialogue avec le monde de l'entreprise et de préciser les enjeux importants qui traversent la lutte contre la discrimination :

- L'aspect multiculturel de l'environnement socio-économique dans lequel sont implantées les entreprises;
- L'importance d'élaborer un management de la diversité, compte tenu de l'évolution démographique de la région;
- La prise de conscience que les personnes issues de l'immigration constituent des réserves de capacités et de talents largement inexploitées et qu'ils représentent des ressources d'idées nouvelles et de créativité;
- Un rappel de la loi du 31 juillet 1981, qui sanctionne les actes inspirés par le racisme et la xénophobie;
- Etc,....

Ces rencontres devraient permettre de souligner la réalité et l'ampleur de la discrimination, de mettre en exergue le vécu des entreprises et les raisons qui président aux résistances de certains employeurs à engager des personnes issues de l'immigration, inventorier les facteurs qui peuvent engendrer des discriminations et ceux qui permettent de les combattre.

Les initiateurs de cette campagne n'ont pas la prétention de croire que cette action suffira à éradiquer la discrimination à l'embauche. Mais, convaincus de l'insuffisance d'efficacité que représente l'outillage juridique dont s'est dotée la Belgique, ils veulent promouvoir une action en profondeur, sous le mode du dialogue et de l'échange, afin d'influencer les mentalités qui président à l'organisation même de l'entreprise. Il s'agit-là d'une action de longue haleine qui oblige tous ceux qui sont concernés par cette problématique à concentrer leurs efforts dans une dynamique concertée et partenariale (cette action est élaborée en collaboration avec les comités subrégionaux de l'emploi et de la formation, les centres régionaux d'intégration, les organisations d'insertion professionnelles et les ministres régionaux de l'emploi).

Conclusion

Le grand intérêt de la recherche relative aux discriminations à l'embauche réalisée à l'initiative du BIT est d'avoir objectivé ce phénomène connu des acteurs de terrain, mais jamais approché scientifiquement. Elle permet aujourd'hui d'affirmer la réalité objective du processus discriminatoire et d'en mesurer l'ampleur. Désormais, on ne peut ni feindre de ne pas savoir, ni nier le problème.

Si le chômage frappe invariablement les individus, qu'ils soient belges d'origine ou non, les personnes issues de l'immigration cumulent les handicaps, car le rejet signifié à leur égard n'est pas causé par la déficience ou l'incompétence, mais par leur origine ethnique. Cette discrimination a des conséquences individuelles et collectives importantes, tant il est vrai que l'emploi, facteur décisif d'intégration sociale, est aujourd'hui encore la source essentielle de revenus et

de légitimation sociale. A la violence de la discrimination répondent pour partie les troubles urbains d'aujourd'hui. Car ceux-ci s'expliquent par le malaise qui frappe les victimes des mutations économiques : accroissement du nombre de personnes confrontées à la pauvreté, au chômage de longue durée, au travail précaire, au niveau de revenus insuffisants, à la pénurie de logement,

La démarche qui s'engage aujourd'hui vise d'une manière spécifique l'accès à l'emploi et les employeurs. Cette manière d'envisager le processus de marginalisation sur le marché du travail a l'avantage de ne plus faire porter exclusivement la responsabilité des difficultés par les jeunes et les organismes (publics et privés) de formation (employabilité des jeunes et adéquation entre leur formation et les offres d'emploi). Elle interpelle les acteurs économiques, les confronte à leurs responsabilités et souligne les missions sociales de l'entreprise. La charge de la responsabilité se trouve ainsi partagée. ■



Bénévolat - Emploi aujourd'hui

Lydwine VERHAEGEN

Le bénévolat qui à la fois augmente aujourd'hui et change de nature s'inscrit dans le contexte de la mutation du monde du travail.

Va-t-on vers une société où le travail n'occupera plus la place centrale qu'il occupe aujourd'hui ou s'inscrit-il dans une simple transformation du secteur de la vie économique où le lien entre citoyenneté et activité productive est maintenu ?

En attendant des réponses à ces questions, il est utile de rappeler les fondements anthropologiques du bénévolat c'est-à-dire la problématique du don.

La question du bénévolat centré sur les relations interpersonnelles s'inscrit aujourd'hui dans un contexte particulier. Il importe d'en dégager les lignes de force en fonction des métamorphoses de l'évolution du travail dans la société et de s'interroger sur la spécificité du bénévolat.

Tout d'abord, notons que le bénévolat associatif est en pleine expansion et est en train progressivement de changer de nature dans plusieurs pays. Le changement est à la fois quantitatif et qualitatif.

En France, on estime aujourd'hui que 10 millions de personnes participent à la vie associative. Au Royaume-Uni, une enquête a montré que 23 millions de personnes effectuent en moyenne 5 heures par semaine de travail bénévole dans les associations et que la masse de ces heures équivaut à 750.000 emplois temps plein.

En Belgique, on estime qu'un Belge sur cinq pratique une activité bénévole d'une durée moyenne de cinq heures par mois. Plus de la moitié d'entre-eux exerce une activité professionnelle, un tiers est pensionné ou prépensionné et seulement 3% sont demandeurs d'emploi. Les bénévoles sont majoritairement des hommes. Ceci s'explique principalement par le fait que le domaine sportif représente 34% du secteur, contre 20% pour l'éducation et la recherche, 13% pour l'action sociale (plus féminine), 11% pour les mouvements religieux et 8% pour la santé et les associations professionnelles.

La nature du monde associatif évolue également. La dernière étude de l'Insee, en France, montre une plus grande

participation de toutes les classes d'âge (augmentation des plus jeunes et des plus âgés) et une diversification des classes sociales. Plus qualitativement, le monde associatif serait davantage tourné vers l'accomplissement individuel et réclame une plus grande implication personnelle. Pour certains sociologues, tel Roger Sue, l'expansion du monde associatif, favorisée par l'augmentation du temps libre, renouvelle les liens sociaux et fait émerger de nouveaux secteurs d'activité, loin de l'économie marchande.

Cette problématique de bénévolat s'inscrit également dans un contexte particulier : celui de la transformation du monde du travail où le débat entre différentes conceptions de l'emploi s'affrontent.

En effet, pour André Gorz et Dominique Méda, philosophes français, il s'agit de penser une société où le travail n'occuperait plus la place centrale qu'il tient aujourd'hui et où l'activité productive se développerait à côté d'autres activités qui auraient, elles, leur place et donc leur temps. Tout le problème est de démontrer que ces activités sont tout aussi nécessaires que la production de biens et de services et de réfléchir à leur articulation. Au modèle actuel de partage de travail, où les jeunes, les plus de cinquante-cinq ans et bien d'autres accèdent au travail avec de plus en plus de difficultés, pendant que les autres sont débordés ou aux modèles dualistes que l'on tente de rendre désirables, Dominique Méda oppose un autre modèle, celui où tous les individus auraient accès à la gamme diversifiée des activités humaines : le travail, à travers la participation rémunérée à la production de biens et services, l'activité politique

Mots clés :

- bénévolat
- emploi
- travail
- don

1. Docteur en sociologie, Télé-Accueil Bruxelles, Université de Liège.





(qui pourrait consister à consacrer du temps aux affaires publiques, aux décisions qui façonnent la vie quotidienne, à l'amélioration des conditions de vie); l'activité culturelle au sens large, à travers la mise en valeur non monétaire de nos capacités et l'activité amicale, amoureuse familiale (c'est-à-dire l'échange non marchand). Aujourd'hui, la position dans le travail détermine tout le reste. Dominique Méda propose une société où, grâce à la relativisation mais aussi la sécurisation de la sphère du travail, les individus développeraient leurs investissements dans différentes sphères à la fois. Dans le registre des activités créatrices, le bénévolat n'est pas absent...

Pour Dominique Schnapper, sociologue française, on peut rêver d'une autre société et c'est d'ailleurs au philosophe de le faire. Mais la critique doit faire des distinctions. La société du travail comporte des excès et des effets pervers. Mais il ne faut pas pour autant faire une critique radicale car, dit-elle, sauf à tomber dans l'utopie, on ne peut imaginer une société d'où serait évacué le lien entre citoyenneté et activité productive. Il faut penser les nouvelles formes que peut prendre le travail étant donné la révolution informatique et la mondialisation d'une partie de l'économie. On peut orienter ces mutations et travailler à la juste revalorisation des valeurs humanistes souvent oubliées dans certains secteurs de la vie économique la plus concurrentielle, mais à condition de ne pas opposer le marché et la concurrence aux activités politiques et culturelles. Ce sont les progrès de la productivité qui

permettent à un nombre croissant de personnes d'avoir des activités non productives. La meilleure politique contre le chômage à long terme, c'est la croissance, c'est aider les entreprises à créer plus de richesses.

Dominique Schnapper propose également une professionnalisation plus grande du secteur des services.

Dans un tel contexte, la problématique du bénévolat est plus complexe.

Comme souvent, la réalité est peut être entre ces deux positions par rapport au travail. Pendant que l'histoire se fait, il est opportun d'examiner de plus près la question de la spécificité du bénévolat aujourd'hui.

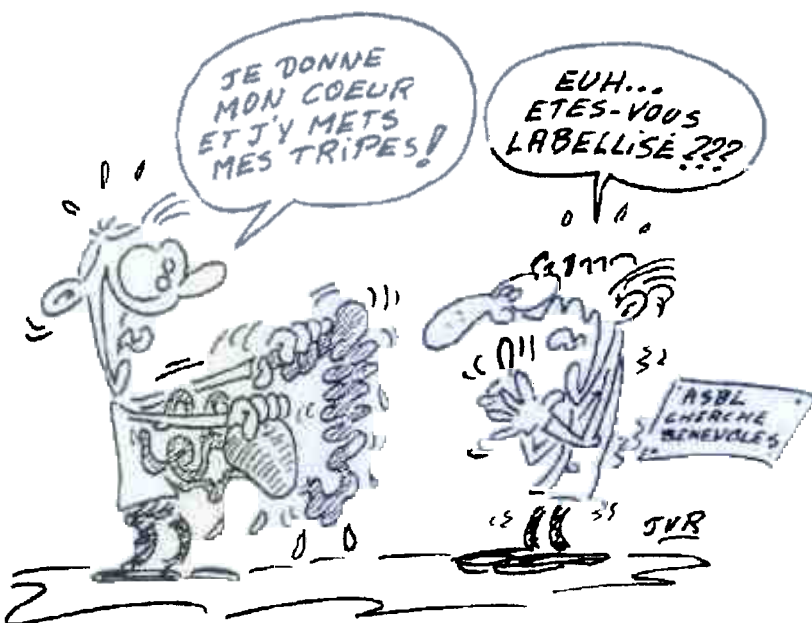
Plus spécifiquement, le bénévolat se situe souvent dans le domaine de la relation de service et la sphère domestique où un des enjeux aujourd'hui est la professionnalisation de la relation de service. Le bénévolat est-il en concurrence avec la relation de service ? Comment se situe-t-il par rapport à elle ?

Avant toute chose, il importe de reprendre un certain nombre de caractéristiques propres à l'échange social que constitue le **don**, le bénévolat en étant un exemple. Il s'agit de :

"Toute prestation de bien ou de service effectuée sans garantie de retour, en vue de créer, nourrir ou de recréer le lien social entre les personnes."

Il faut repenser la relation humaine comme un fond de gratuité sur lequel peut s'élaborer une relation autre que sur l'économique et où se joue un dépassement de l'acteur rationnel qui est fondamental. Et en abandonnant l'idée de l'homme purement rationnel, on abandonne l'idée de l'homme à la poursuite de la maximalisation de ses intérêts.

Au coeur de la définition du don et de ses corollaires se trouve la production du **lien social**, une des spécificités du bénévolat. Qu'en est-il du rôle joué par des bénévoles dans une société caractérisée aujourd'hui par l'individualisme négatif comme le dit Robert Castel ? Le bénévole ne représente-t-il pas alors l'élément le plus marquant du lien social de manière micro en rappelant que l'homme est un être unique ? Ne permet-il pas de lutter contre cet individu défini négativement et sans lien ?



Compétences et créativité dans les Réseaux d'Echanges de Savoirs

Paulina ROMERO¹

L'importance du "social" dans la santé n'est plus à démontrer. Il est même actuellement au centre de toutes les attentions . Dans la société en crise , le modèle dominant devient, surtout dans les villes, celui de la réussite individuelle. La famille se rétrécit, la population vieillit, les conditions socio-économiques provoquent des situations de précarité et d'exclusion, on déplore un appauvrissement des liens sociaux.

En mobilisant les savoirs dont chacun d'entre-nous est porteur, en mettant en place des échanges réciproques, en acceptant de vivre d'autres rapports sociaux que ceux qui sont habituellement en vigueur dans notre société, les réseaux d'échanges de savoirs favorisent une approche positive de nos rapports aux savoirs et suscitent la construction de relations interpersonnelles privilégiées et productives.

Nous vous invitons à découvrir ce projet porteur d'idées et de valeurs permettant de "faire société" autrement.

Les réseaux sont partout : dans la résistance, dans les voies de communication, dans la toile informatique mondiale. I. Illich en a fait une des dimensions de son projet de société conviviale et déscolarisée. Célestin Freinet et Paolo Freire ont également inspiré la méthodologie pédagogique des Réseaux d'échanges de savoirs , centrée sur la pédagogie de la réussite.

La pratique des réseaux , telle que nous la connaissons, a commencé en 1971 à Orly, à l'initiative d'une enseignante, Claire Heber-Suffrin, qui mit en place un projet d'ouverture de sa classe pour favoriser les apprentissages scolaires et leur donner sens. Cette démarche s'est ensuite transposée dans un quartier de la ville nouvelle d'Evry. Progressivement, des réseaux touchant toutes les classes d'âge et tous les groupes sociaux se sont développés partout en France et se sont regroupés au sein du Mouvement des Réseaux d'Echanges Réciproques des Savoirs (M.R.E.R.S.), tandis que l'idée se répandait à l'étranger (Brésil, Espagne, Suisse, Autriche...).

En Belgique, le premier réseau voit le jour en 1987 et depuis 1993 notre service assure la coordination des projets de réseaux d'échanges de savoirs par un travail de diffusion, de formation et de soutien aux projets.

Partager et tisser les savoirs, garder les compétences vivantes, se réapproprier sa propre démarche d'apprentissage, apprendre à son rythme, construire des liens, participer à un projet collectif et novateur constitue quelques-uns des éléments qui permettent aux R.E.S. de soutenir ainsi tout autant :

- Les logiques de changement individuel : qu'est-ce que je veux apprendre, qu'est-ce que je veux transformer en moi, qu'est-ce qui m'a empêché d'apprendre cela jusqu'à présent ?

- Et les logiques de changement collectif : inventer, innover, décider ensemble, se mobiliser autour de projets, travailler à l'accroissement des ressources en savoirs du R.E.S. local, mettre l'accent sur les potentialités et les ressources de chacun.

Mais comment fonctionnent les R.E.S. ? Quels sont les principes fondateurs de cette démarche ? Qu'est-ce qu'un Réseau d'Echanges de Savoirs ?

1) En quelques mots, il s'agit de mettre en relation des personnes autour d'offres et de demandes de savoirs. A partir de principes simples :

- Tout le monde a des savoirs
- Chacun peut apprendre à transmettre
- Transmettre son savoir est valorisant

Les R.E.S s'adressent à tous. Quels que soient l'âge, la position sociale, l'origine, le

Mots-clés :

- savoirs
- échange
- création
- liens
- transmission
- changements

1. Paulina Romero, assistante sociale, coordinatrice des Réseaux d'Echanges de Savoirs en Communauté française dans le cadre de l'équipe communautaire du Service de Santé Mentale "Le Méridien".

Le projet est soutenu par le Service d'Education Permanente de la Communauté française et les Affaires Culturelles de la Province du Hainaut (service Formation).

Partenaire dans un projet européen : Autoformation et Formation Réciproque en Réseaux Ouverts pour Lutter contre l'Exclusion (AFREROLE) avec Peuple et Culture en Wallonie et à Bruxelles.

Le Mouvement Francophone de Belgique des Réseaux d'Echanges Réciproques de Savoirs vient de se créer en asbl.

Institution : Service de Santé Mentale "Le Méridien", 68 rue du Méridien, 1210 Bruxelles
Tél : 02/218.56.08 ou 02/209.63.90, Fax : 02/218.58.54

Bibliographie

"L'école éclatée", Claire et Marc Heber-Suffrin, Stock 2, Paris, 1981.

"Appels aux intelligences", Claire et Marc Heber-Suffrin, Matrice, Vigneux, 1988.

"Le cercle des savoirs reconnus", Claire et Marc Heber-Suffrin, Epi-Desclée de Brouwer, Paris, 1993.

"Une histoire dans la ville", Nicole Borocco, Hélène Salmons et Jean-Pierre Delay, Matrice, 1996.

niveau d'étude, la profession, les activités, l'appartenance philosophique et religieuse, les échanges de savoirs sont interculturels et intergénérationnels. La pluralité d'un réseau en constitue sa richesse. La monnaie de l'échange est le savoir et il n'y a pas d'échange d'argent.

Chaque personne va donc être invitée à faire "un repérage de savoirs" (individuellement ou en groupe) et à préciser son (ses) offre(s) et son (ses) demande(s). Ces savoirs seront reconnus dès le départ par le repérage qui nous situe à la fois comme savant et ignorant. Mais ce que je ne sais pas donne l'occasion à quelqu'un d'autre d'être savant de ce savoir qui me manque.

Il n'y a pas de petit savoir; tout savoir est utile. A titre d'exemple : Pascal (21 ans) propose de l'initiation à l'aquarelle et demande les mathématiques. Antonio (45 ans) offre sa connaissance en mathématiques et demande des conseils en photographie. Valérie (34 ans) pratique le basket et est disposée à faire partager sa passion. En revanche, elle souhaite participer à une initiation à la cuisine vietnamienne ou à un groupe de conversation anglaise. Karim (30 ans) offre la natation à Dominique (59 ans) qui lui, offre la guitare à quatre personnes... Les personnes seront alors stimulées à se rencontrer, pas nécessairement en réciprocité directe, mais en réciprocité "ouverte", en réseau, afin de réaliser les échanges de savoirs.

Les RES sont à la fois des lieux d'échanges de savoirs, ce qui implique le respect, la tolérance et l'ouverture à l'autre, et en même temps des lieux de création collective et de développement de projet concret (exemple : création de repas interculturels au sein d'une Maison de Quartier suite à des "échanges cuisine").

II) Cette offre de savoirs va être adressée à quelqu'un (individu ou groupe) qui, à son tour, sera demandeur et offreur de savoirs. C'est grâce à l'autre que je vais construire mon rapport au savoir en tant qu'offreur, transmetteur ou en tant que receveur.

III) Les modalités de l'échange de savoirs sont "socialisées" : c'est-à-dire que les échanges vont s'organiser par le biais d'une dynamique de "mises en relation" et de "médiations" : celle-ci invitera les personnes à réfléchir ensemble sur les conditions pratiques de mise en place de l'échange (matériel, lieu, durée et

périodicité, méthodes d'apprentissage envisagées, etc...).

La dynamique de l'échange de savoirs va démarrer grâce à trois acteurs : l'offreur, le demandeur et l'animateur (celui qui met en relation); c'est lors de la rencontre organisée par ce dernier que les futurs participants à l'échange vont décider des modalités concrètes de celui-ci, chacun pourra manifester ses souhaits et désirs, vérifier l'adéquation entre l'offre et la demande, mettre en lumière les questionnements mais aussi demander une médiation si le besoin s'en fait sentir en cas de difficultés.

IV) Les conditions de l'apprentissage vont également être négociées et réfléchies : transmettre son savoir va obliger chacun des participants à s'interroger sur la manière dont chacun l'a acquis, ce qui a facilité son apprentissage, pourquoi et comment il a envie de le transmettre. Ceci permettra à chacun de construire un savoir sur son savoir.

V) Les échanges vont être régulés par le groupe d'animation. Une des tâches de ce groupe est de tenir et de mettre à jour l'enregistrement des offres et des demandes et à veiller à ce que les échanges puissent se concrétiser car il arrive que les échanges ne marchent pas. Il sera important alors d'essayer de comprendre ce qui n'a pas permis à l'apprentissage de se réaliser : incompréhension des attentes et appréhensions, peur, circonstances, difficultés au niveau méthodologique, irrégularité des rencontres, manque de matériel, difficultés relationnelles...

Il sera également important de questionner comment l'échange a fonctionné. Qu'est-ce qui a facilité l'apprentissage ? Cette prise de conscience du "comment ça s'est passé?" permettra de construire un savoir sur la manière singulière que l'on a chacun de construire nos savoirs.

Il n'y a pas "une" bonne manière de faire des R.E.S. Il y en a autant que de groupes et d'individus impliqués dans les R.E.S.

Il y a toutefois une référence commune à une charte qui fonde les principes, les pratiques pédagogiques et la manière d'être en relation au sein des RES. Cette Charte sera garante de la constitution de chaque projet.

Etre en liens, faire société autrement, être acteur dans un projet de recherche collective fait partie des dimensions développées et construites jour après jour

dans la transformation et la fabrication du R.E.S. dont on est participant-acteur.

Les R.E.S. font en somme un fameux pied de nez à l'individualisme ! Certains pensent qu'ils ne savent rien ou que leurs connaissances n'intéressent personne. Dans les R.E.S., c'est le contraire : chacun a quelque chose à transmettre et découvre ainsi lui-même ses propres richesses. Se découvrir capable d'apprendre et de transmettre ses savoirs donne confiance en soi et permet de construire des expériences positives d'apprentissage.

Se découvrir capable de s'impliquer dans des relations d'échanges de savoirs en brisant les barrières d'âge, de classe sociale, de culture donne à ceux qui le désirent les moyens de s'inscrire dans un projet de création collective.

Comme tout projet humain, les R.E.S. sont des projets fragiles, aléatoires et bouleversants. Ils produisent des synergies créatives et mobilisatrices d'effets individuels et collectifs. ■



Nous avons lu pour vous ...

Cocaïne kids

Terry Williams

Editions Gallimard, 1990, 220 pages, 611 FB

Pendant cinq ans, l'auteur, ethnologue, a suivi des jeunes adolescents membres d'un réseau de drogues à New York. Il a conquis leur confiance et les a observés dans leur milieu de vie, de travail. Ces kids, issus de quartiers déshérités et de familles chaotiques, entrent très tôt dans le monde de la drogue, souvent vers l'âge de 10-12 ans ; ils sont alors "guetteurs" ou passeurs : mineurs, ils ne risquent pas d'ennuis avec la police. Souvent en rupture familiale et/ou scolaire, ces jeunes recréent autour d'eux tout un réseau de relations, amis, collaborateurs. Leur groupe est très hiérarchisé, chacun occupe une place et une activité bien précises. Ils forment une petite société avec ses règles, sa morale, ses lois, son jargon. Malgré leur jeune âge, ils gèrent leur business comme n'importe quel gestionnaire et sont très durs en affaires. Les préoccupations de ces garçons et de ces filles sont toutes axées autour de la cocaïne : jour et nuit, ils vendent, achètent, trafiquent. Cependant, cette existence n'est pas nécessairement pour tous une fin en soi. Leur but avoué est de se faire rapidement de l'argent facile, beaucoup d'argent, et puis de décrocher, de fonder une famille, de s'installer dans une maison et d'avoir un travail régulier et licite. Certains arrivent en effet à arrêter le deal et la consommation, ils quittent alors ce milieu et mènent une existence normale.

Terry Williams a également écrit "Crackhouse", livre dans lequel il décrit cette fois l'univers des maisons du crack et les dégâts causés par cette "cocaïne du pauvre".

Journal d'un morphinomane

Anonyme

Editions Allia, 1997, 124 pages

Parues en 1896 dans les "Archives d'anthropologie criminelle, de médecine légale et de psychologie normale et pathologique" de Lyon, ces quelques dizaines de pages sont le récit, au jour le jour, de la morphinomanie d'un jeune médecin français installé en Cochinchine. Durant quatorze années, ce médecin décrit l'installation de sa toxicomanie, le nombre de seringues qu'il s'injecte quotidiennement, ses nombreuses tentatives pour s'en sortir toutes vouées à l'échec. Durant quatorze années, il cachera son état à ses collègues, et ce malgré la lente et inexorable détérioration de sa santé : fatigué, anémié, couvert d'abcès, il continuera ses consultations à l'hôpital. Jusqu'à la fin, il gardera le fol espoir de décrocher de son "toxique" en quelques jours. Diminution des doses, amélioration passagère de son état physique, rechute, abatement moral, augmentation des doses, rémissions, les dernières années de sa vie oscilleront perpétuellement entre espoir et désespoir, souffrance et douleur.



Quand on assure que ceux qui ne courent aucun risque...

Un peu comme sur le mode du vieux dicton qui affirme "qu'on ne prête qu'aux riches", il semble bien aujourd'hui que l'on n'assure plus que ceux qui ne courent aucun risque...

En matière d'assurance automobile, nombreux sommes-nous à avoir été contraints, sans aucune forme de recours, d'accepter une augmentation de malus que nous estimions peu justifiée. Quoi, en manoeuvrant pour occuper une place de parking, nous avons griffé le côté d'un véhicule tiers et il faudrait, d'office, que nous soyons stigmatisés dans la peau d'un chauffard, irresponsable de ses actes ? Vous aurez beau protester, arguer que jusqu'alors, et depuis très longtemps déjà, vous n'aviez pas causé la moindre égratignure, votre compte restera bon et il vous faudra bien vous plier au diktat de votre compagnie ! Estimez-vous heureux que l'on ne vous demande pas de signer, de surcroît, un document dans lequel vous acceptez d'être soumis à une franchise en cas de nouvel accrochage...

Si nous avons raison de nous plaindre, de pester contre ces compagnies d'assurance qui, non contentes de générer des bénéfices éhontés, ont entrepris de se fédérer et de se serrer les coudes afin que nul ne puisse plus échapper à un monopole scandaleux, il reste que, devant cette injustice quasi généralisée, certains sont encore moins bien lotis que d'autres : songez, pour les jeunes conducteurs, le problème est moins de subir une éventuelle augmentation de malus que de pouvoir tout simplement assurer son véhicule. On croit rêver ! Et pourtant, les clauses d'acceptation d'un contrat d'assurance sont devenues tellement contraignantes pour l'automobiliste que, dans la réalité des faits, de nombreux jeunes, et principalement dans les milieux les moins aisés, sont purement placés dans l'incapacité de contracter une couverture suffisante à des conditions acceptables. Pour justifier des refus de contrats ou de l'application de clauses de franchises déraisonnables, on vous répondra tout benoîtement que les jeunes font courir plus de risques financiers aux assurances que les conducteurs plus âgés. Encore qu'ici aussi, passé un certain âge, les primes et franchises ont tendance à augmenter furieusement.

Mais n'est-ce pas là justement, le principe solidaire et collectif de toute forme d'assurance : assurer à tous et à chacun des garanties minimales et suffisantes en cas de pépin ? Pourtant, les compagnies d'assurance ayant constaté que les jeunes conducteurs sont, plus que leurs aînés, responsables d'accidents de circulation, ont décidé, avec une belle unanimité, de rendre l'accès à l'assurance plus malaisé. Ainsi, à l'heure où l'on prône sans arrêt les vertus de la mobilité, de nombreux jeunes, incapables de faire jouer en leur faveur une solidarité familiale, se retrouvent dans l'incapacité de fait de contracter une assurance automobile. Et avec cette incapacité, les lourdes conséquences qui en découlent : impossibilité d'accéder à certains emplois, difficulté d'élargir les horizons, et pour ceux qui subissent de plein fouet les mécanismes d'exclusion, confirmation supplémentaire qu'ils appartiennent à une sous-classe, à une peuplade primitive qui ne mérite même pas le droit à la mobilité.

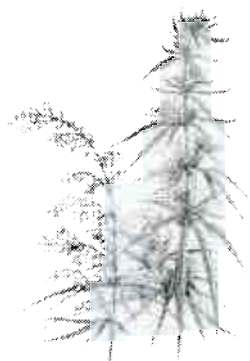
Est-il pensable qu'une telle impossibilité, mise en parallèle avec une publicité phénoménale autour de l'automobile, ne génère pas chez ces jeunes, exclus de l'assurance, une frustration supplémentaire bien inutile ? Et n'est-il pas normal, au bout du compte, que les jeunes qui débutent au volant soient plus susceptibles de causer quelques accidents en raison de leur inexpérience ? Notre société, si encline à encourager l'apprentissage et la formation aurait-elle décidé, par la voix de simples compagnies d'assurance, que l'apprentissage de la conduite automobile est accessoire et peut donc n'être réservée qu'aux jeunes qui peuvent se prévaloir d'assises familiales et financières suffisantes ?

Mais à force d'être exclus de fait de l'assurance automobile, pourtant obligatoire, il ne faut pas être grand clerc pour se douter que les jeunes ne nous ont pas attendus pour développer, en cette matière comme dans d'autres, un "système D" qui sert redoutablement leurs intérêts mais qui est aussi de nature à dérégler dangereusement les mécanismes dont on tente précisément de les tenir écartés. La palette de choix semble relativement restreinte : soit je suis capable de souscrire une assurance (en l'inscrivant, par exemple, au nom d'un proche plus âgé) et, en cas d'accident, je m'enfuis au plus vite pour ne pas avoir à faire supporter à autrui la fameuse augmentation de

malus évoquée plus haut, soit, et cette situation se généralise, je n'ai personne dans mon entourage désireux de signer en mon nom, je roule sans assurance et, en cas d'accident, je m'enfuis tout aussi vite que dans la première alternative !

Est-ce vraiment cela l'effet escompté d'une telle politique commerciale stigmatisante à l'excès ? En attendant, ce genre d'incivilités et de délits ont tendance à se multiplier et il y a de fortes chances qu'elles augmenteront encore si le système reste inchangé.

Bernard DE VOS



PREVENTION DES ASSUETUDES ET TOXICOMANIES

MODULES INTERDISCIPLINAIRES DE FORMATION



Dans le cadre de ses activités en prévention des assuétudes et toxicomanies, **Prospective Jeunesse** organise en ses locaux des modules de formation interdisciplinaires de 3 jours destinés à tout *adulte relais* confronté à la question des drogues dans sa pratique professionnelle ou dans la sphère privée : intervenants psycho-médico-sociaux, enseignants, parents, stagiaires, etc.

L'*objectif* est de transmettre un nouveau savoir et un nouveau regard sur les drogues (licites et illicites), la multiplicité des produits et la diversité des pratiques, le contexte socio-politique, la spécificité de l'adolescence... et à partir de là, entamer un travail de clarification et d'élucidation des situations ou problèmes rencontrés.

Le nombre de participants est limité à 15 personnes.

Les dates retenues pour le quatrième trimestre 1999 sont les suivantes :

30 septembre, 1^{er} octobre et 14 octobre 1999
18 novembre, 19 novembre et 9 décembre 1999
de 9h30 à 16h30

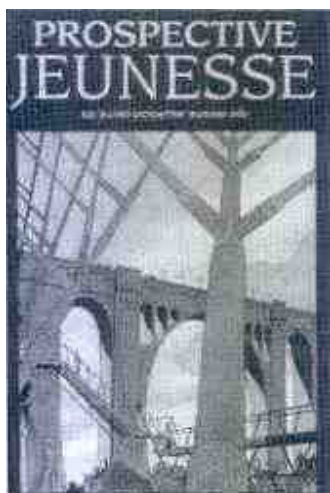
Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter, à Prospective Jeunesse, les Consultants-Formateurs, **Thérèse NYST, Michel ROSENZWEIG et Henri Patrick CEUSTERS** (tél : 02/512.17.66 fax : 02/513.24.02) ou consulter notre site Internet (<http://www.prospective-jeunesse.be>).

DERNIERES MINUTES, DERNIERES MINUTES, DERNIER

Aux professeurs des hautes écoles d'enseignement supérieur pédagogique, social, paramédical :

C'est le moment de penser aux formations "prévention des assuétudes - promotion de la santé" pour vos étudiants de la prochaine année scolaire 1999-2000.

Contacts Anne Papeians et Henri Patrick Ceusters
Prospective Jeunesse
Tél. : 02.512.17.66



Revue de presse sur les drogues et les problèmes liés aux toxicomanies et aux assuétudes

En quelques lignes, un compte rendu succinct des informations parues dans la presse francophone ces trois derniers mois

Désormais, les automobilistes conduisant sous l'influence de cannabis, d'amphétamines, d'opiacés ou de cocaïne seront traités de la même manière que les conducteurs conduisant sous l'influence de l'alcool et seront passibles des mêmes peines. Lorsque les ministres de la Justice et de la Santé publique auront fixé le taux de concentration à partir de laquelle il y aura infraction, lorsque les tests d'urine et de sang seront disponibles et lorsque les services de police auront suivi une formation concernant l'usage de ces tests, alors, les contrôles et les condamnations commenceront. Tout conducteur suspecté d'avoir consommé sera soumis à un test d'urine, si celui-ci est positif, il sera complété par un test sanguin. S'il est également positif, l'automobiliste se verra imposer une interdiction de conduire de 12 heures avec prolongation de 6 heures tant que le test sera positif. Parallèlement, le secrétaire d'Etat à la Sécurité lancera une campagne de sensibilisation sur l'incompatibilité entre la conduite automobile et la consommation de certains médicaments et destinée à la fois aux médecins et pharmaciens et aux consommateurs.

Les statistiques du parquet de Bruxelles pour 1998 montrent une tendance à la stabilité dans le nombre de dossiers enregistrés. Il en va de même en ce qui concerne la détention préventive des toxicomanes. L'harmonisation de la politique en matière de drogues a généré une baisse de 20 % des détentions préventives. Ceci ne vaut évidemment que pour les usagers et non pour les dealers et les trafiquants.

L'ecstasy continue sa progression dans toute l'Union européenne. La preuve en est la hausse constante des saisies et le nombre de pilules interceptées : pour 1998, l'augmentation est de 474 % par rapport à 1997. Malgré ces chiffres impressionnants, le nombre de décès liés à la prise de ces cachets reste rare. On considère habituellement que le risque mortel est de 1 sur 3,4 millions. Cependant, des cas dramatiques sont rapportés. Ainsi, il y a quelques semaines, une jeune Anglaise de 17 ans est décédée après l'ingestion de son premier comprimé. Les mécanismes d'action sur les neurones de cette molécule synthétisée en 1912 sont encore mal connus. On sait que les perceptions sensorielles sont modifiées, que les inhibitions sont levées, mais tout comme pour les autres drogues, la sensibilité varie d'un individu à l'autre. On le voit, beaucoup de questions se posent encore d'autant que peu d'informations et de travaux scientifiques apportent des réponses.

Enfin, la traditionnelle journée mondiale sans tabac était consacrée ce 31 mai au sevrage. Il y aurait plus d'un milliard de fumeurs au monde. On imagine aisément l'importance de l'impact économique et sanitaire. C'est pourquoi, cette année, l'OMS a demandé aux pouvoirs publics, aux collectivités, aux organisations, aux écoles, aux familles et aux individus d'aider les fumeurs à arrêter.

Quant au BIT (Bureau International du Travail), il vient de mener une vaste étude internationale qui a mis en évidence un autre facteur générateur de décès : le travail. Il y aurait en effet chaque année dans le monde plus d'un million de décès liés au travail et 250 millions d'accidents professionnels, ce qui représente quelques 685.000 accidents par jour. Ces accidents n'épargnent pas les enfants puisque 12.000 perdent la vie chaque année. C'est l'Amérique latine et les Caraïbes qui ont le taux le plus élevé de décès d'enfants, il équivaut à quatre fois celui des pays industrialisés.

Terminons par une information plus réjouissante et prenons déjà rendez-vous pour le réveillon de l'an 2000. Eric Clapton, alcoolique repent, invite à la campagne les personnes allergiques aux boissons alcoolisées; on pourra écouter le guitariste tout en sirotant des jus de fruits et des eaux minérales. A votre santé.

Nous avons visité pour vous ...

[Http://www.mnet.ch/drugs](http://www.mnet.ch/drugs)

"Drogues : non merci"

Site créé à l'initiative de l'Office suisse pour la prévention contre la criminalité.

Outre une information sur les produits (cannabis, opiacés, cocaïne, drogues synthétiques, solvants,...), la table des matières du site propose une rubrique "Quels sont les effets ?" et "Comment reconnaître les premiers signes ?". Parmi ceux-ci, la somnolence et l'hygiène corporelle. Parents à qui est destiné ce site, si vos adolescents rentrent fatigués et crasseux après une journée sportive dans les verts alpages suisses, inquiétez-vous !

<http://www-tabac-net.ap-hop-paris.fr/>

Réseau indépendant soutenu par de nombreuses organisations de prévention du tabagisme hébergé par l'Assistance publique des hôpitaux de Paris.

"Ce serveur est un point de rencontre pour tous ceux qui veulent vivre et aider les autres à vivre libre du tabac". Ainsi se présente ce site sur lequel on peut notamment trouver le texte de la conférence de consensus française sur l'arrêt du tabac, des rubriques pour les enseignants, des informations sur les risques liés au tabagisme, des questionnaires pour tester son niveau de dépendance et des brochures détaillant les techniques de sevrage.

Danielle Dombret,
Secrétaire-Documentaliste, Prospective Jeunesse

Index des articles parus

décembre 96 - mars 99

PRATIQUES JUDICIAIRES EN MATIERE DE CONSOMMATION DE PRODUITS ILLICITES

En préambule au dossier, B. DE VOS

Justice et thérapie ou l'impossible alliance, M. ROELANDT

Les pratiques du Parquet de Bruxelles à l'égard des mineurs usagers de drogues : compte rendu d'un séminaire, H.P. CEUSTERS

L'approche du Parquet de Bruxelles à l'égard des usagers de drogue majeurs, P. VAN HECKE

La question des toxicomanies dans le champ judiciaire, P. JAMOULLE

Policiers-toxicomanes quelles relations ? A. PEETERS

Dura lex, T. MARCHANDISE

Où est encore le but de l'entreprise en matière de drogue ? P. TOUSSAINT

Les nouvelles politiques socio-pénales en matière de toxicomanie, M.S. DEVRESSE et C. GUILLAIN

Entre Loi symbolique défailante et norme juridique surinvestie, T. NYST

Représentation sociale et interventions, I. STENGERS

PRIVE OU PUBLIC : QUELS ESPACES DE LIBERTE ?

ACTES DE LA JOURNEE D'ETUDE DU 12 DECEMBRE 1996

Le social : l'Etat, le local, la subjectivité, M. AUTES

Les nouvelles dimensions du champ social, L. CARTON

Atelier 1 + débat : la place de l'intervenant
- introduction, H.P. CEUSTERS
- une lecture à partir du schéma de Laswell, C. JAVEAU

Atelier 2 + débat : adolescence et famille
- la verticalité, l'horizontalité, le public et le privé, B. FOUREZ
- présentation de deux situations, B. LIMBOURG et R. LORIAUX

Atelier 3 + débat : l'école et le monde associatif
- introduction, B. DE VOS
- A.M.O. et école : le point de vue de l'Institut Montjoie, E. DELVOSAL
- l'intervention du Centre Comète, J. PONCELET
- un projet à l'Institut René Cartigny, B. MEERSSEMAN
- comment l'école voit-elle l'intervention de Quartier Libre? Y. VERBRUGGHE

Atelier 4 + débat : assuétudes et toxicomanies
- introduction, M. DAL
- entre "punir" et "guérir"... ? D. POISSON
- la prévention : du public au privé ? P. SEUNIER
- le regard d'un policier, officier de prévention, A. PEETERS
- liberté, espace ou tracé ? T. VAN DE WIJNGAERT

ECOLE ET PREVENTION

Ecole et Prévention : l'école de la réussite ou la réussite de l'école ? T. NYST

Prévention et P.M.S., R. ANDRE

De la prévention... une des missions essentielles du centre psycho-médico-social, J. MICHELET

Les activités de prévention, en milieu scolaire, par les brigades de gendarmerie, L. SURIN

Quelle prévention des drogues à l'école ? F. DE REUCK

L'activité des Services Droit des Jeunes, A. JONCKHEERE

Accueillir des mères à l'école maternelle, un processus de prévention, A. PAPEIANS et B. PORTAL

Con-mp-tes d'été, C. FREDERIC

Cheminement et balises : une expérience d'action communautaire aux abords d'une école, S. TOUSSAINT

L'information dans le processus de prévention : visées et limites, P. SEUNIER

Les programmes de prévention d'abus des drogues en milieu scolaire, L. BEAUCHESNE

La prévention des toxicomanies : une occasion pour l'école ? R. LONFILS

L'éducation affective et sexuelle, C. BERIOT

Le Petit Salon : un projet de prévention pour les jeunes d'une école secondaire, F. BOUCHER et T. NYST

Le Dispositif Accrochage Scolaire : un dispositif qui entend lutter contre l'absentéisme scolaire à Bruxelles O. DEGRYSE

Collaboration écoles-polices : le comment du pourquoi ? M.J. SANCHEZ

Les droits des écoles et des familles par rapport aux interventions policières, R. de BECO

Plaidoyer pour la démocratie dans les écoles ou "Comment rendre une légitimité démocratique à l'école ?" P. WAAUB

La Prévention et le Quotidien scolaire G. VANDEN BEMDEN

SITUATIONS DES JEUNES ADULTES

18 ans, l'année de tous les défis ? P. TAGNON

A propos des besoins et des désirs des jeunes, aujourd'hui, dans les quartiers défavorisés de Bruxelles. Se battre avec qui, pour quoi, et contre quoi ? C. GRANDJEAN et F. MAWET

Quelle aide psychosociale pour les adolescents et les jeunes adultes ? A.S. ALARDIN et A. MICHELET

Araña, un centre d'accueil et d'assistance pour des jeunes ayant des problèmes psycho-sociaux, W. TROCH

La prise en charge des jeunes adultes en difficulté : l'expérience et l'action des associations de prévention spécialisée dans le nord de la France, G. ARNOULD

Jeunes adultes : adolescence prolongée ou autonomie retardée ? B. DE VOS

Réaménagements narcissiques et politiques de l'emploi discours et réalités, M. ROELANDT

LA QUESTION DU PLAISIR... LE PLAISIR EN QUESTION

Le plaisir de désirer, G. SISSA

La toxicomanie au WEB, nouvelle "toxicomanie sans drogues", D. VELEA et M. HAUTEFEUILLE

De l'extase à l'addiction. A propos du jeu pathologique, M. VALLEUR

La prévention de dépendance aux psychotropes, la rencontre des jeunes dans un Méga-dancing, P. CASTEL

Incidents cliniques suite à la consommation supposée d'Ecstasy ou de drogues apparentées, J. MEULENBELT et J.A. JOORE

Science, drogues et politique Associations inattendues, E. FROMBERG

La vidange du plaisir, J.P. JACQUES

Réduire les risques ? Avec plaisir. F. OLIVET

Le plaisir suspect : la culture protestante américaine et son inscription en matière de drogues, L. BEAUCHESNE

L'utilisation thérapeutique du Delta 9 THC, D. VELEA et M. HAUTEFEUILLE

Au-delà de la Cura et du Toxikon : vers une ontologie du plaisir ? M. ROSENZWEIG

Du bon usage du milieu associatif, S. DELTENRE et V. LEBRUN

La drogue au particulier, J.L. AUCREMANNE

L'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ? (1ère partie), F. TORO

Plaisirs et malheurs sous tutelle ou la prohibition médicalement assistée, S. ZOMBEK

Aventures extrêmes : plaisirs et prises de risques. chemins non balisés à la recherche de soi-même Interview d'A. HUBERT

Plaisirs sous haute surveillance médicale, M. VALETTE

La toxicomanie : un réseau ultra-court, C. GRANDSARD et T. NATHAN

Le ludique et le sacré, A. BANAI

Dour, haut lieu de consommation, haut lieu de prévention ? Une recherche-action dans un festival de musique, F. HARIGA

L'évacuation du plaisir : une question de rentabilité ? (2ème partie), F. TORO

Billet d'humeur : Drogue(s) et plaisir(s), O. RALET

ARTICLES HORS-DOSSIER

De nombreux usages, de nouvelles drogues, M. ROSENZWEIG

Cannabis : un stupéfiant à démystifier, J.P. TASSIN et N. WITKOWSKI

L'audiovisuel et la Promotion de la Santé : la collection Education pour la Santé de la Médiathèque : un outil au service des éducateurs, E. VANDERSTEENEN

Surconsommation de médicaments psychotropes et prévention, M. DAL

La directive du 17 avril 1998. La troisième voie. Entre la loi et le débat, D. KAMINSKI

Un film pour en parler. Les problèmes de l'adolescence en 8 films pour adolescents et 4 films pour adultes, C. GREGOIR, A. DEGEHET et E. VANDERSTEENEN

Assu-Etudes : une approche interdisciplinaire pour aborder la question des dépendances réalisée avec des élèves de 5ème année de l'enseignement secondaire général à l'Institut Saint Dominique de Schaerbeek, P. WAAUB

Sécurité sociale : entre protection humanitaire et sécurité sanitaire, M. ROSENZWEIG

La prévention des assuétudes et les parents. Récits d'une expérience positive en cours et à poursuivre, C. VAN BELLINGHEN, T. NYST et A. PAPEIANS

Kamel : la lente descente aux enfers d'un jeune toxicomane. Regards croisés sur un film et ses usages en prévention, J. VAN CAUTER, H.P. CEUSTERS

Billet d'humeur : pourquoi faut-il toujours, tel Sisyphe, recommencer ? A. SINGER

S O M M A I R E

Editorial
Henri Patrick CEUSTERS

Fumer ou conduire, il faut choisir.
Dimitri NOTTE

3

DOSSIER

“ECONOMIE SOUTERRAINE OU ECONOMIE DES EXCLUS ?”

● Circulation des drogues et réseaux
de sociabilité de l'économie souterraine
Pascale JAMOULLE

7

● Des quelques bienfaits de la prohibition des drogues.
pour la santé des petits dealers
Micheline ROELANDT

12

● Des prostitués... des toxicomanes
Joëlle DUBOCQUET

16

● La discrimination à l'embauche
Michel VANDERKAM

19

● Bénévolat-Emploi aujourd'hui
Lydwine VERHAEGEN

23

● Compétences et créativité dans les Réseaux d'Echanges
de Savoirs
Paulina ROMERO

25

Billet d'humeur : Quand on assure que ceux qui ne courent
aucun risque...
Bernard DE VOS

28

A propos de la revue de presse de Prospective Jeunesse

30



Avec le soutien de la Communauté française
de Belgique et de la Commission communautaire
française de la région de Bruxelles-Capitale.

